

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 08

Objet : Reprise anticipée des résultats

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat comptable estimé à la fin de l'exercice 2024 comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Excédent cumulé fin 2023	+ 1 783 173.22 €
Titres émis 2024	4 857 578.00 €
Mandats émis 2024	4 324 743.86 €
Excédent cumulé fin 2024	+ 2 316 007.36 €

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Déficit cumulé fin 2023	- 356 490.76 €
Titres émis 2024	1 059 424.20 €
Mandats émis 2024	917 209.74 €
Déficit cumulé à fin 2024	- 214 276.30 €
Restes à réaliser 2024	306 426.65 €
Restes à recouvrer 2024	117 540.41 €
Besoin de financement	- 403 162.54 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement constatation des restes à réaliser et à recouvrer.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 2 316 007.36 €.

Après constatation du résultat provisoire, il est proposé à l'assemblée délibérante d'affecter :

• Au compte 1068 , l'excédent de fonctionnement capitalisé	403 162.54 €
• Au compte de dépense 001 , le report d'investissement :	214 276.30 €
• Au compte de recette 002 , le report de fonctionnement :	1 912 844.82 €

Il est précisé que l'affectation définitive des résultats sera prise lors du vote du Compte Financier Unique (CFU) de l'année 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats comme détaillée ci-dessus.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. CARBON Patrick (représenté par M. EDOUIN Daniel), Mme FLINOIS Valérie (représentée par Mme SAUVAGE Maryse), Mme HANON Christelle (représentée par M. RICHARD Didier), Mme SKORUPINSKI Juliette (représentée par Mme VERRIER Carole), Mme TRIGALEZ Fanny (représentée par Mme DUCROCQ Hélène)

Contre :

Abstention : M. ZBIERSKI David

Le Secrétaire de séance,



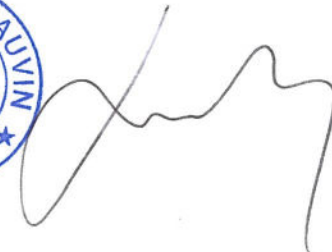
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire,



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 675 082,02	4 743 610,71	7 418 692,73
	Recettes réalisées (1)	B	1 059 424,20	4 857 578,00	5 917 002,20
	Restes à réaliser	C	117 540,41	0,00	117 540,41
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 318 591,26	6 526 783,93	8 845 375,19
	Dépenses réalisées (1)	E	917 209,74	4 324 743,86	5 241 953,60
	Restes à réaliser	F	306 426,65	0,00	306 426,65
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	142 214,46	532 834,14	675 048,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-356 490,76	1 783 173,22	1 426 682,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-214 276,30	2 316 007,36	2 101 731,06
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-188 886,24	0,00	-188 886,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-403 162,54	2 316 007,36	1 912 844,82

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407008-DE

B3.1

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SIVU Aéroport		Ss fiscalité propre	530,00
SIVU Ilôt de la Haute Deûle		Ss fiscalité propre	6 796,41
SIVU pour la construction d'une gendarmerie		Ss fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			
Office Intercommunal Coordinations Actions Personnes Agées		Ss fiscalité propre	8 526,30

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

RESULTAT PROVISoire 2024	
VILLE	
Résultat fonctionnement 2023	1 783 173,22 €
Recettes 2024	4 857 578,00 €
Mandats 2024	4 324 743,86 €
Résultat 2024	532 834,14 €
Résultats cumulés 2024	2 316 007,36 €
Résultat investissement 2023	-356 490,76 €
Recettes 2024	1 059 424,20 €
Mandats 2024	917 209,74 €
Résultat 2024	142 214,46 €
Résultats cumulés 2024	-214 276,30 €
Résultat cumulé des deux sections	2 101 731,06 €
Restes à réaliser Dépenses 2024	306 426,65 €
Restes à réaliser Recettes 2024	117 540,41 €
Besoin de financement avec RAR	-403 162,54 €

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engage	R.A.R.
	1311	1	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13151	1	GPE de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2031	3	Frais d'études	78 463,40	0,00	78 463,40	0,00	0,00
	2051	10	Concessions et droits similaires	23 760,00	0,00	23 760,00	0,00	0,00
	2031	313	Frais d'études	165 916,49	71 404,93	94 511,56	186 560,91	186 560,91
	2051	020	Concessions et droits similaires	37 000,00	0,00	37 000,00	5 863,20	5 863,20
	2033	322	Frais d'insertion	0,00	935,20	-935,20	0,00	0,00
	2033	212	Frais d'insertion	0,00	110,54	-110,54	0,00	0,00
	2033	3	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2051	110	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2051	1	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2031	321	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2033	020	Frais d'insertion	2 000,00	198,00	1 802,00	0,00	0,00
	2051	022	Concessions et droits similaires	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
	2051	59	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	21 600,00	21 600,00
20 Immobilisations incorporelles				333 169,39	72 558,67	260 610,72	214 024,11	214 024,11
	21318	321	Autres bâtiments publics	34 025,69	22 145,41	11 880,28	0,00	0,00
	21312	211	Bâtiments scolaires	105 626,62	105 036,46	590,16	0,00	0,00
	2188	020	Autres immobilisations corporelles	10 634,00	4 629,80	6 004,20	1 287,00	1 287,00
	21838	321	Autre matériel informatique	2 361,60	2 361,60	0,00	0,00	0,00
	21568	59	Autre mat et outill d'entretien et de défense civile	147 000,00	116 886,40	30 113,60	27 110,31	27 110,31
	21314	322	Bâtiments culturels et sportifs	120 000,00	0,00	120 000,00	6 074,40	6 074,40
	21318	020	Autres bâtiments publics	1 107 980,86	132 725,15	975 255,71	5 480,00	5 480,00
	21312	212	Bâtiments scolaires	20 500,00	20 394,72	105,28	0,00	0,00
	21311	020	Bâtiments administratifs	40 170,30	1 734,84	38 435,46	0,00	0,00
	21318	01	Autres bâtiments publics	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
	2128	020	Autres agencements et aménagements	17 000,00	6 124,80	10 875,20	0,00	0,00
	21316	025	Équipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2158	020	Autres install., matériel et outillage techniques	5 400,00	8 381,00	-2 981,00	0,00	0,00
	215731	020	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152	020	Installations de voirie	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
	21831	211	Matériel informatique scolaire	2 400,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BAUVIN - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Operation	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	21838	020	Autre matériel informatique	29 833,00	954,40	28 878,60	17 629,84	17 629,84
	2188	281	Autres immobilisations corporelles	11 750,00	2 614,92	9 135,08	0,00	0,00
	21318	4221	Autres bâtiments publics	4 730,00	362,73	4 367,27	0,00	0,00
	21312	281	Bâtiments scolaires	3 174,00	0,00	3 174,00	0,00	0,00
	21321	442	Immeubles de rapport	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
	2188	59	Autres immobilisations corporelles	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00
	2188	212	Autres immobilisations corporelles	4 500,00	2 587,20	1 912,80	0,00	0,00
	2152	512	Installations de voirie	22 500,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00
	21578	512	Autre matériel technique	2 820,00	0,00	2 820,00	0,00	0,00
	2128	322	Autres agencements et aménagements	0,00	93 435,84	-93 435,84	0,00	0,00
	21314	321	Bâtiments culturels et sportifs	2 300,00	0,00	2 300,00	480,00	480,00
	21534	512	Réseaux d'électrification	0,00	4 031,10	-4 031,10	0,00	0,00
	21838	211	Autre matériel informatique	0,00	1 908,80	-1 908,80	0,00	0,00
	2188	322	Autres immobilisations corporelles	45 173,39	33 133,78	12 039,61	0,00	0,00
	2158	322	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	13 239,61	-13 239,61	0,00	0,00
	21578	511	Autre matériel technique	0,00	2 788,63	-2 788,63	0,00	0,00
	2128	518	Autres agencements et aménagements	13 347,00	33 519,60	-20 172,60	0,00	0,00
	21568	020	Autre mat et outill d'incendie et de défense civile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21318	411	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21318	412	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	251	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21534	814	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2183	422	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2184	211	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	422	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2183	020	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	024	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21312	251	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	412	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152	51	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2183	211	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	211	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	822	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2184	020	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget initial	Réalisation	Solde	Forfait	P. R. R.
	2152	813	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	823	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2183	64	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2183	112	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	411	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152	1	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	813	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21538	020	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152	823	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2184	212	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152	110	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2183	321	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152	822	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2158	412	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	820	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2111	8	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21534	816	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2158	820	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2158	411	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21318	211	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2158	823	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2183	411	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152	814	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21578	814	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21533	020	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21818	281	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21848	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	3 072,00	-3 072,00	0,00	0,00
	2152	59	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21848	59	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21533	4221	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21312	01	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2128	01	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2188	418	Autres immobilisations corporelles	0,00	646,80	-646,80	0,00	0,00
	21752	722	Installation de voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budgétaire	Réalisation	Saldo	Engagement	R.A.R.
	21578	7221	Autre matériel technique	0,00	2 612,40	-2 612,40	0,00	0,00
	2188	112	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21841	211	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	1 521,31	-1 521,31	0,00	0,00
	2152	511	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	215741	281	Instal. matériel outillage des cantines scolaires	2 030,00	10 683,60	-8 653,60	0,00	0,00
	21534	845	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	4 733,99	4 733,99
	2128	845	Autres agencements et aménagements	22 300,00	0,00	22 300,00	0,00	0,00
	2158	321	Autres install., matériel et outillage techniques	700,00	0,00	700,00	0,00	0,00
	21848	112	Autres matériels de bureau et mobiliers	400,00	0,00	400,00	0,00	0,00
	2158	845	Autres install., matériel et outillage techniques	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
	21312	4221	Bâtiments scolaires	0,00	4 250,35	-4 250,35	0,00	0,00
	21318	418	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	3 174,00	3 174,00
	21318	281	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	3 174,00	3 174,00
	21314	020	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	11 944,80	11 944,80
	2152	845	Installations de voirie	0,00	1 753,20	-1 753,20	0,00	0,00
	2188	11	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21538	512	Autres réseaux	10 000,00	22 487,52	-12 487,52	10 652,28	10 652,28
	21848	211	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	768,00	-768,00	0,00	0,00
	21314	01	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2152	847	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21758	847	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21848	11	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	4 862,68	-4 862,68	0,00	0,00
	21568	321	Autre mat et outill d'incendie et de défense civile	0,00	0,00	0,00	661,92	661,92
21 Immobilisations corporelles				1 815 650,40	601 054,65	1 154 001,81	92 402,14	92 402,14
Total Dépenses d'investissement				2 128 826,35	734 213,37	719 946,13,03	306 426,65	306 426,65
Total Dépenses				2 128 826,35	734 213,37	719 946,13,03	306 426,65	306 426,65

Fait à BAUVIN le 22/01/2025

Signature - Cachet

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Operation	Article	Fonction	Description	Budget initial	Realisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	10222	01	JCTVA	72 000,00	72 734,06	734,06	0,00	0,00
	10222	020	JCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	10226	020	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	10226	01	Taxe d'aménagement	0,00	1 230,50	1 230,50	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et autres				72 000,00	73 964,56	1 964,56	0,00	0,00
	13462	211	Dotations de soutien à l'investissement local	40 000,00	39 676,00	-324,00	0,00	0,00
	13461	321	Dotations d'équipement des territoires ruraux	7 718,64	7 718,64	0,00	0,00	0,00
	13461	020	Dotations d'équipement des territoires ruraux	48 170,45	7 718,63	-40 451,82	0,00	0,00
	13462	321	Dotations de soutien à l'investissement local	4 320,32	4 320,32	0,00	0,00	0,00
	13462	281	Dotations de soutien à l'investissement local	864,08	864,08	0,00	0,00	0,00
	13462	020	Dotations de soutien à l'investissement local	10 800,85	10 800,85	0,00	0,00	0,00
	13462	322	Dotations de soutien à l'investissement local	2 160,15	2 160,15	0,00	0,00	0,00
	13462	212	Dotations de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1311	29	Etat et établissements nationaux	25 842,00	0,00	-25 842,00	0,00	0,00
	13151	29	GIRP de rattachement	31 593,64	0,00	-31 593,64	0,00	0,00
	1341	020	Dotations à l'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1347	211	Fonds région pour le dev. et l'emploi (outre-mer)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1347	212	Fonds région pour le dev. et l'emploi (outre-mer)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1341	411	Dotations à l'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1347	411	Fonds région pour le dev. et l'emploi (outre-mer)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1347	251	Fonds région pour le dev. et l'emploi (outre-mer)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1347	020	Fonds région pour le dev. et l'emploi (outre-mer)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1347	412	Fonds région pour le dev. et l'emploi (outre-mer)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1347	01	Fonds région pour le dev. et l'emploi (outre-mer)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1331	01	Dotations à l'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1341	01	Dotations à l'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1311	11	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13158	11	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13151	11	GIRP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1311	112	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13461	322	Dotations d'équipement des territoires ruraux	0,00	12 135,54	12 135,54	0,00	0,00
	13151	322	GIRP de rattachement	27 248,48	27 248,48	0,00	0,00	0,00
	1312	114	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							18 089,00	18 089,00
							0,00	0,00
							0,00	0,00
							28 316,28	28 316,28
							0,00	0,00
							0,00	0,00

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Fonction	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	1311	322	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13362	322	Dotation de soutien à l'investissement local	9 541,00	0,00	-9 541,00	9 541,49	9 541,49
	4312	59	Regions	30 000,00	0,00	-30 000,00	30 000,00	30 000,00
	1312	11	Regions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1348	020	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13363	020	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13364	321	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13151	59	GPS de rattachement	0,00	0,00	0,00	31 593,64	31 593,64
13 Subventions d'investissement				38 259,61	100,000000	117 863,92	117 540,43	117 540,43
21 Immobilisations corporelles	2111	51	Terrains nus	0,00	35,96	35,96	0,00	0,00
				0,00	35,96	35,96	0,00	0,00
	Total Recettes d'investissement			38 259,61	194,39631	115 863,40	117 540,43	117 540,43
	Total Recettes			38 259,61	194,39631	115 863,40	117 540,43	117 540,43

Fait à BAUVIN le 17/01/2025

Signature - Cachet

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
25/03/2025

Date d'affichage
25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 09

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le taux d'imposition des taxes locales relevant de la compétence communale doit être voté chaque année.

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière (bâti) - TFPB	48.62 %
Taxe foncière (non bâti) - TFPNB	96.26 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	20.72 %

Pour l'année 2025, il est proposé au Conseil de voter les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) - TFPB	48.62 %
Taxe foncière (non bâti) - TFPNB	96.26 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	20.72 %
--	---------

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le maintien des taux ainsi présentés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





COMMUNE : 052 BAUVIN
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ARMENTERIERES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Bière bâtie (TFB)	3 009 789	48,62	117,23	3 097 000	1 505 761	48,62	1 505 761
Bière non bâties (TFNB)	24 224	96,26	142,56	24 400	23 487	96,26	23 487
Taxe d'habitation (TH)	85 111	20,72	79,60	48 400	10 028	20,72	10 028
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				1 539 276	1 539 276	>>>	1 539 276

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait 8	9		
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	1 539 276			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	3 235			8 810	0	2 843	432 040	446 928

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 1 539 276	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 446 928	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 1 986 244
--	---	---	---	---

A LILLE
Le 13 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
Le 08.04.2025
Pour la Commune,
20190405



COMMUNE : 052 BAUVIN
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ARMENTIERES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

ncière bâte :	1 050
mes de condition modeste	0
à réhabilitation, QPPV, Mayotte	1
Industriels	5 813
Logements sociaux	

Taxe foncière non bâte

1 946

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâte :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	240 052

Taxe foncière non bâte :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	3 337
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	48 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	37 449
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées maio THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	3 235

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,341166
d. Taux FB commune 2020	21,60
e. Taux FB département 2020	19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			15
Taxe foncière bâte (TFB)	39,74	46,89	117,23	>>>	117,23
Taxe foncière non bâtes (TFNB)	51,08	57,86	144,65	2,09000	142,56
Taxe d'habitation (TH)	23,88	36,68	91,70	12,10000	79,60
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	20,80
b. Taux maximum de la maio	0,080

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	33,61
--	-------

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Bauvin
Utilisateur : LEBARGY LOUIS-PASCAL

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025D0407010
Objet :	Vote du budget 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215900523-20250407-2025D0407010-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 03 - Vote du budget 2025.PDF Nom métier : 99_DE-059-215900523-20250407-2025D0407010-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	705.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 03 - COMMUNE_DE_BAUVIN_2025_BP-scellé.xml Nom métier : 99_DE-059-215900523-20250407-2025D0407010-DE-1-1_2.xml	text/xml	428 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 03 - Maquette budgétaire.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20250407-2025D0407010-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	795.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 03 - Note de présentation du budget.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20250407-2025D0407010-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	322.8 Ko
Document principal (Délibération)	application/pdf	890.8 Ko

Nom original : 03 - Page de signatures.PDF

Nom métier :

99_DE-059-215900523-20250407-2025D0407010-DE-1-1_5.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2025 à 12h01min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2025 à 12h04min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2025 à 12h04min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2025 à 12h31min32s	Reçu par le MI le 2025-04-10

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BAUVIN : COMMUNE DE BAUVIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590052300014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	91
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	94
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	97
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	98
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	99
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	102
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	104
A2.938 - Fonction 8 - Transports	107

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	111
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	112
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	116
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	118

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	122
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	123
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	125
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	131
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	132
B9 - Etat du personnel	135
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	138
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	139
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	140
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	141
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	142
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	144
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	145

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE



A

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	5095

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	714,20

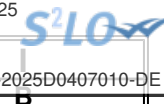
Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	939,58
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	948,62
3	Dépenses d'équipement brut / population	681,13
4	Encours de dette / population (2) (3)	301,83
5	DGF / population	253,18
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,5439
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

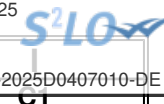
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	5 241 953,60	5 917 002,20	1 426 682,46	A1	2 101 731,06
Investissement	917 209,74	1 059 424,20	(3) -356 490,76	A2	-214 276,30
Fonctionnement	4 324 743,86	4 857 578,00	(4) 1 783 173,22	A3	2 316 007,36

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 306 426,65	III + IV 117 540,41	B1	-188 886,24	
Investissement	I 306 426,65	III 117 540,41	B2	-188 886,24	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 912 844,82
Investissement	A2 + B2	-403 162,54
Fonctionnement	A3 + B3	2 316 007,36

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES**

C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 306 426,65
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	214 024,11
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	92 402,54
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 117 540,41
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	117 540,41
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 613 677,00	4 016 839,54
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	306 426,65	117 540,41
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 214 276,30	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		4 134 379,95	4 134 379,95
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 750 225,82	4 837 381,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 912 844,82
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		6 750 225,82	6 750 225,82
TOTAL DU BUDGET (4)		10 884 605,77	10 884 605,77

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE


BT

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AP VOTEES	

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE


BZ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AE VOTEES	

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	313 169,89	214 024,11	10 000,00	10 000,00	224 024,11
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 815 656,46	92 402,54	468 380,00	468 380,00	560 782,54
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	2 992 000,00	2 992 000,00	2 992 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 128 826,35	306 426,65	3 470 380,00	3 470 380,00	3 776 806,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	172 200,00	0,00	139 182,00	139 182,00	139 182,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		172 200,00	0,00	139 182,00	139 182,00	139 182,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 301 026,35	306 426,65	3 609 562,00	3 609 562,00	3 915 988,65

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	15 629,71		4 115,00	4 115,00	4 115,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 935,20		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		17 564,91		4 115,00	4 115,00	4 115,00

TOTAL	2 318 591,26	306 426,65	3 613 677,00	3 613 677,00	3 920 103,65
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	214 276,30
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 134 379,95
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	238 259,61	117 540,41	0,00	0,00	117 540,41
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	1 581 633,18	1 581 633,18	1 581 633,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		238 259,61	117 540,41	1 581 633,18	1 581 633,18	1 699 173,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	72 000,00	0,00	65 108,00	65 108,00	65 108,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	722 999,28	0,00	403 162,54	403 162,54	403 162,54
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 900,00	3 900,00	3 900,00
Total des recettes financières		794 999,28	0,00	472 170,54	472 170,54	472 170,54
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 033 258,89	117 540,41	2 053 803,72	2 053 803,72	2 171 344,13

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 491 887,93		1 793 035,82	1 793 035,82	1 793 035,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	148 000,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 935,20		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 641 823,13		1 963 035,82	1 963 035,82	1 963 035,82

TOTAL	2 675 082,02	117 540,41	4 016 839,54	4 016 839,54	4 134 379,95
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 134 379,95
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 958 920,82

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 751 153,00	0,00	1 507 380,00	1 507 380,00	1 507 380,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 542 000,00	0,00	2 604 000,00	2 604 000,00	2 604 000,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	539 943,00	0,00	631 260,00	631 260,00	631 260,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 833 596,00	0,00	4 742 640,00	4 742 640,00	4 742 640,00
66	Charges financières	50 800,00	0,00	42 550,00	42 550,00	42 550,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 886 896,00	0,00	4 787 190,00	4 787 190,00	4 787 190,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 491 887,93		1 793 035,82	1 793 035,82	1 793 035,82
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	148 000,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 639 887,93		1 963 035,82	1 963 035,82	1 963 035,82

TOTAL	6 526 783,93	0,00	6 750 225,82	6 750 225,82	6 750 225,82
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 750 225,82
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 400,00	0,00	359 379,00	359 379,00	359 379,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	845 843,00	0,00	845 843,00	845 843,00	845 843,00
731	Fiscalité locale	2 080 645,00	0,00	2 106 724,00	2 106 724,00	2 106 724,00
74	Dotations et participations (3)	1 443 193,00	0,00	1 406 520,00	1 406 520,00	1 406 520,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	112 900,00	0,00	88 800,00	88 800,00	88 800,00
Total des recettes de gestion courante		4 727 981,00	0,00	4 832 266,00	4 832 266,00	4 832 266,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 727 981,00	0,00	4 833 266,00	4 833 266,00	4 833 266,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	15 629,71		4 115,00	4 115,00	4 115,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 629,71		4 115,00	4 115,00	4 115,00

TOTAL	4 743 610,71	0,00	4 837 381,00	4 837 381,00	4 837 381,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 912 844,82
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 750 225,82
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 958 920,82	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	4 115,00	4 115,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	139 182,00	0,00	139 182,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	224 024,11	0,00	224 024,11
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	560 782,54	0,00	560 782,54
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 992 000,00	0,00	2 992 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 915 988,65	4 115,00	3 920 103,65

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	214 276,30
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 134 379,95
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 507 380,00		1 507 380,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 604 000,00		2 604 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	631 260,00	0,00	631 260,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	42 550,00	0,00	42 550,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 000,00	170 000,00	171 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 793 035,82	1 793 035,82
Dépenses de fonctionnement – Total		4 787 190,00	1 963 035,82	6 750 225,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 750 225,82
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****BZ****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 108,00	0,00	65 108,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	117 540,41	0,00	117 540,41
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 581 633,18	0,00	1 581 633,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		170 000,00	170 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 793 035,82	1 793 035,82
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 900,00		3 900,00
Recettes d'investissement – Total		1 768 181,59	1 963 035,82	3 731 217,41

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	403 162,54
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 134 379,95
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	25 000,00		25 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	359 379,00		359 379,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00		845 843,00
731	Fiscalité locale	2 106 724,00		2 106 724,00
74	Dotations et participations (8)	1 406 520,00		1 406 520,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	88 800,00	0,00	88 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	4 115,00	4 115,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		4 833 266,00	4 115,00	4 837 381,00



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			1 912 844,82
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			6 750 225,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

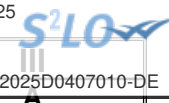
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 318 591,26	306 426,65	0,00	3 613 677,00	3 613 677,00	0,00	3 613 677,00	3 920 103,65
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	313 169,89	214 024,11	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	224 024,11
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 815 656,46	92 402,54	0,00	468 380,00	468 380,00	0,00	468 380,00	560 782,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	2 992 000,00	2 992 000,00	0,00	2 992 000,00	2 992 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 128 826,35	306 426,65	0,00	3 470 380,00	3 470 380,00	0,00	3 470 380,00	3 776 806,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	172 200,00	0,00		139 182,00	139 182,00		139 182,00	139 182,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		172 200,00	0,00	0,00	139 182,00	139 182,00	0,00	139 182,00	139 182,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 301 026,35	306 426,65	0,00	3 609 562,00	3 609 562,00	0,00	3 609 562,00	3 915 988,65
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 629,71			4 115,00	4 115,00		4 115,00	4 115,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 935,20			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		17 564,91			4 115,00	4 115,00		4 115,00	4 115,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

214 276,30

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

5210

pour information dépenses

TOTAL

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

(RAR N-1 Vote)

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								4 134 379,95

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 952 082,74	117 540,41	3 613 677,00	3 613 677,00	3 731 217,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	238 259,61	117 540,41	0,00	0,00	117 540,41
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	1 581 633,18	1 581 633,18	1 581 633,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		238 259,61	117 540,41	1 581 633,18	1 581 633,18	1 699 173,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	72 000,00	0,00	65 108,00	65 108,00	65 108,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 900,00	3 900,00	3 900,00
Total des recettes financières		72 000,00	0,00	69 008,00	69 008,00	69 008,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		310 259,61	117 540,41	1 650 641,18	1 650 641,18	1 768 181,59
021	Virement de la section de fonctionnement	1 491 887,93		1 793 035,82	1 793 035,82	1 793 035,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	148 000,00		170 000,00	170 000,00	170 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 935,20		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 641 823,13		1 963 035,82	1 963 035,82	1 963 035,82

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

403 162,54

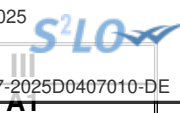
Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

TOTAL
(RAR N-1 + Vote)
SLOW

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
		I		II	III = I + II

Total des recettes d'investissement cumulées	4 134 379,95
--	--------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 318 591,26	306 426,65	0,00	3 613 677,00	3 613 677,00	0,00	3 613 677,00	3 920 103,65
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	313 169,89	214 024,11	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	224 024,11
2031	Frais d'études	244 409,89	186 560,91		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	189 060,91
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
2051	Concessions, droits similaires	66 760,00	27 463,20		0,00	0,00	0,00	0,00	27 463,20
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 815 656,46	92 402,54	0,00	468 380,00	468 380,00	0,00	468 380,00	560 782,54
2128	Autres agencements et aménagements	52 647,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
21311	Bâtiments administratifs	40 170,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	129 300,62	0,00		149 160,00	149 160,00	0,00	149 160,00	149 160,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	122 300,00	18 499,20		20 460,00	20 460,00	0,00	20 460,00	38 959,20
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
21318	Autres bâtiments publics	1 157 736,55	11 828,00		49 860,00	49 860,00	0,00	49 860,00	61 688,00
21321	Immeubles de rapport	4 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2152	Installations de voirie	25 000,00	0,00		11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	4 733,99		0,00	0,00	0,00	0,00	4 733,99
21538	Autres réseaux	10 000,00	10 652,28		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	50 652,28
21568	Autre matériel, outillage incendie	147 000,00	27 772,23		0,00	0,00	0,00	0,00	27 772,23
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	2 030,00	0,00		17 600,00	17 600,00	0,00	17 600,00	17 600,00
21578	Autre matériel technique	2 820,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	11 100,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	32 194,60	17 629,84		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	26 629,84
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		10 300,00	10 300,00	0,00	10 300,00	10 300,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 Vote) III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	400,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	76 557,39	1 287,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	38 287,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	2 992 000,00	2 992 000,00	0,00	2 992 000,00	2 992 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00		2 992 000,00	2 992 000,00	0,00	2 992 000,00	2 992 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 128 826,35	306 426,65	0,00	3 470 380,00	3 470 380,00	0,00	3 470 380,00	3 776 806,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	172 200,00	0,00		139 182,00	139 182,00		139 182,00	139 182,00
1641	Emprunts en euros	145 000,00	0,00		112 000,00	112 000,00		112 000,00	112 000,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	27 200,00	0,00		27 182,00	27 182,00		27 182,00	27 182,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		172 200,00	0,00	0,00	139 182,00	139 182,00	0,00	139 182,00	139 182,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 301 026,35	306 426,65	0,00	3 609 562,00	3 609 562,00	0,00	3 609 562,00	3 915 988,65
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	15 629,71			4 115,00	4 115,00		4 115,00	4 115,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	15 629,71			4 115,00	4 115,00		4 115,00	4 115,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

5210

TOTAL

Crédits gérés hors AP

Crédits gérés (RAR N-1 Vote)

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP		
			I			II			III = I + II
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 816,00			1 100,00	1 100,00		1 100,00	1 100,00
13912	Subv. transf. Régions	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	1 500,00			1 365,00	1 365,00		1 365,00	1 365,00
139362	Dotation de soutien à l'invest local	1 000,00			650,00	650,00		650,00	650,00
13938	Autres fonds équip. transférables	9 313,71			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 935,20			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	824,66			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	110,54			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		17 564,91			4 115,00	4 115,00		4 115,00	4 115,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

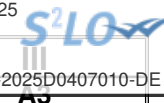
ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE


AZS

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 952 082,74	117 540,41	3 613 677,00	3 613 677,00	3 731 217,41
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	238 259,61	117 540,41	0,00	0,00	117 540,41
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	25 842,00	18 089,00	0,00	0,00	18 089,00
1312	Subv. transf. Régions	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	58 842,12	31 593,64	0,00	0,00	31 593,64
13362	Dotation de soutien à l'invest local	9 541,00	9 541,49	0,00	0,00	9 541,49
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	55 889,09	28 316,28	0,00	0,00	28 316,28
13462	Dotation de soutien à l'invest local	58 145,40	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	1 581 633,18	1 581 633,18	1 581 633,18
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	1 581 633,18	1 581 633,18	1 581 633,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		238 259,61	117 540,41	1 581 633,18	1 581 633,18	1 699 173,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	72 000,00	0,00	65 108,00	65 108,00	65 108,00
10222	FCTVA	72 000,00	0,00	65 108,00	65 108,00	65 108,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	3 900,00	3 900,00	3 900,00
Total des recettes financières		72 000,00	0,00	69 008,00	69 008,00	69 008,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		310 259,61	117 540,41	1 650 641,18	1 650 641,18	1 768 181,59
021	Virement de la section de fonctionnement	1 491 887,93		1 793 035,82	1 793 035,82	1 793 035,82

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025

TOTAL
(RAR N-1 + Vote)
ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II		III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	148 000,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 016,00		648,88	648,88		648,88
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 930,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	175,60		2 000,00	2 000,00		2 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	30 462,02		39 316,59	39 316,59		39 316,59
281311	Bâtiments administratifs	340,00		338,00	338,00		338,00
281312	Bâtiments scolaires	3 534,44		2 613,13	2 613,13		2 613,13
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		1 122,00	1 122,00		1 122,00
281316	Equipements de cimetière	188,00		88,00	88,00		88,00
281318	Autres bâtiments publics	2 026,31		904,31	904,31		904,31
281321	Immeubles de rapport	98,73		98,73	98,73		98,73
281351	Bâtiments publics	5 246,93		7 082,55	7 082,55		7 082,55
28138	Autres constructions	206,94		206,94	206,94		206,94
28152	Installations de voirie	1 291,12		2 335,30	2 335,30		2 335,30
281532	Réseaux d'assainissement	897,68		1 972,08	1 972,08		1 972,08
281534	Réseaux d'électrification	5 559,96		9 563,81	9 563,81		9 563,81
281538	Autres réseaux	576,96		3 576,96	3 576,96		3 576,96
281568	Autre matériel, outillage incendie	212,56		13 374,60	13 374,60		13 374,60
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		4 195,96	4 195,96		4 195,96
2815741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	0,00		2 136,72	2 136,72		2 136,72
281578	Autre matériel technique	3 680,98		900,17	900,17		900,17
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 077,91		8 290,71	8 290,71		8 290,71
281828	Autres matériels de transport	3 053,90		3 053,90	3 053,90		3 053,90
281831	Matériel informatique scolaire	18 405,80		1 266,00	1 266,00		1 266,00
281838	Autre matériel informatique	3 601,54		10 734,67	10 734,67		10 734,67
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 377,92		5 451,83	5 451,83		5 451,83
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 865,06		2 228,58	2 228,58		2 228,58
28188	Autres immo. corporelles	51 173,64		38 499,58	38 499,58		38 499,58
041	Opérations patrimoniales (9)	1 935,20		0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	1 935,20		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		1 641 823,13		1 963 035,82	1 963 035,82		1 963 035,82

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 526 783,93	0,00	0,00	6 750 225,82	6 750 225,82	0,00	6 750 225,82	6 750 225,82
011	Charges à caractère général (3)	1 751 153,00	0,00	0,00	1 507 380,00	1 507 380,00	0,00	1 507 380,00	1 507 380,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 542 000,00	0,00		2 604 000,00	2 604 000,00		2 604 000,00	2 604 000,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	539 943,00	0,00	0,00	631 260,00	631 260,00	0,00	631 260,00	631 260,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 833 596,00	0,00	0,00	4 742 640,00	4 742 640,00	0,00	4 742 640,00	4 742 640,00
66	Charges financières	50 800,00	0,00		42 550,00	42 550,00		42 550,00	42 550,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		53 300,00	0,00	0,00	44 550,00	44 550,00		44 550,00	44 550,00
Total des dépenses réelles		4 886 896,00	0,00	0,00	4 787 190,00	4 787 190,00	0,00	4 787 190,00	4 787 190,00
023	Virement à la section d'investissement	1 491 887,93			1 793 035,82	1 793 035,82		1 793 035,82	1 793 035,82
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	148 000,00			170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 639 887,93			1 963 035,82	1 963 035,82		1 963 035,82	1 963 035,82

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****6 750 225,82**

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE



III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE						B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 743 610,71	0,00	4 837 381,00	4 837 381,00	4 837 381,00
013	Atténuations de charges (2)	35 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 400,00	0,00	359 379,00	359 379,00	359 379,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	845 843,00	845 843,00	845 843,00
731	Fiscalité locale	2 080 645,00	0,00	2 106 724,00	2 106 724,00	2 106 724,00
74	Dotations et participations (2)	1 443 193,00	0,00	1 406 520,00	1 406 520,00	1 406 520,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	112 900,00	0,00	88 800,00	88 800,00	88 800,00
Total des recettes de gestion des services		4 727 981,00	0,00	4 832 266,00	4 832 266,00	4 832 266,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles		4 727 981,00	0,00	4 833 266,00	4 833 266,00	4 833 266,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	15 629,71		4 115,00	4 115,00	4 115,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 629,71		4 115,00	4 115,00	4 115,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						1 912 844,82
Total des recettes de fonctionnement cumulées						6 750 225,82

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

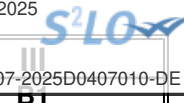
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 526 783,93	0,00	0,00	6 750 225,82	6 750 225,82	0,00	6 750 225,82	6 750 225,82
011	Charges à caractère général (4)	1 751 153,00	0,00	0,00	1 507 380,00	1 507 380,00	0,00	1 507 380,00	1 507 380,00
6042	Achats de prestations de services	117 975,00	0,00		109 650,00	109 650,00	0,00	109 650,00	109 650,00
60611	Eau et assainissement	29 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
60612	Energie - Electricité	535 554,00	0,00		296 000,00	296 000,00	0,00	296 000,00	296 000,00
60621	Combustibles	400,00	0,00		180,00	180,00	0,00	180,00	180,00
60622	Carburants	13 700,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
60623	Alimentation	10 120,00	0,00		14 010,00	14 010,00	0,00	14 010,00	14 010,00
60628	Autres fournitures non stockées	840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	39 700,00	0,00		25 340,00	25 340,00	0,00	25 340,00	25 340,00
60633	Fournitures de voirie	6 500,00	0,00		14 200,00	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00
60636	Habillement et vêtements de travail	14 500,00	0,00		14 700,00	14 700,00	0,00	14 700,00	14 700,00
6064	Fournitures administratives	5 300,00	0,00		3 450,00	3 450,00	0,00	3 450,00	3 450,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	6 525,00	0,00		6 650,00	6 650,00	0,00	6 650,00	6 650,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	650,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6067	Fournitures scolaires	18 840,00	0,00		18 810,00	18 810,00	0,00	18 810,00	18 810,00
6068	Autres matières et fournitures	61 855,00	0,00		84 885,00	84 885,00	0,00	84 885,00	84 885,00
611	Contrats de prestations de services	41 500,00	0,00		26 900,00	26 900,00	0,00	26 900,00	26 900,00
61228	Autres	11 000,00	0,00		10 750,00	10 750,00	0,00	10 750,00	10 750,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	19 720,00	0,00		16 160,00	16 160,00	0,00	16 160,00	16 160,00
61521	Entretien terrains	197 500,00	0,00		188 865,00	188 865,00	0,00	188 865,00	188 865,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	140 194,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
61551	Entretien matériel roulant	11 500,00	0,00		8 371,00	8 371,00	0,00	8 371,00	8 371,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	19 000,00	0,00		17 350,00	17 350,00	0,00	17 350,00	17 350,00
6156	Maintenance	80 972,00	0,00		84 538,00	84 538,00	0,00	84 538,00	84 538,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6161	Multirisques	22 000,00	0,00		16 400,00	16 400,00	0,00	16 400,00	16 400,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		80 900,00	80 900,00	0,00	80 900,00	80 900,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6182	Documentation générale et technique	610,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 600,00	0,00		17 528,00	17 528,00	0,00	17 528,00	17 528,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	32 870,00	0,00		36 190,00	36 190,00	0,00	36 190,00	36 190,00
6234	Réceptions	2 600,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	10 111,00	0,00		7 190,00	7 190,00	0,00	7 190,00	7 190,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	14 150,00	0,00		5 450,00	5 450,00	0,00	5 450,00	5 450,00
6245	Transports de personnes extérieures	24 000,00	0,00		28 600,00	28 600,00	0,00	28 600,00	28 600,00
6248	Divers	0,00	0,00		188,00	188,00	0,00	188,00	188,00
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		3 900,00	3 900,00	0,00	3 900,00	3 900,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	220,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 115,00	0,00		1 885,00	1 885,00	0,00	1 885,00	1 885,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	86 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00		1 010,00	1 010,00	0,00	1 010,00	1 010,00
6288	Autres services extérieurs	50 032,00	0,00		60 080,00	60 080,00	0,00	60 080,00	60 080,00
63512	Taxes foncières	12 500,00	0,00		11 300,00	11 300,00	0,00	11 300,00	11 300,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 542 000,00	0,00		2 604 000,00	2 604 000,00		2 604 000,00	2 604 000,00
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS	0,00	0,00		31 200,00	31 200,00		31 200,00	31 200,00
6218	Autre personnel extérieur	75 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
6331	Versement mobilité	8 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 000,00	0,00		27 800,00	27 800,00		27 800,00	27 800,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 180 000,00	0,00		1 135 000,00	1 135 000,00		1 135 000,00	1 135 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	24 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00		24 000,00	24 000,00
64113	NBI	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
64118	Autres indemnités	280 000,00	0,00		290 000,00	290 000,00		290 000,00	290 000,00
64131	Rémunérations	170 000,00	0,00		215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	10 000,00	0,00		4 600,00	4 600,00		4 600,00	4 600,00
64138	Primes et autres indemnités	33 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6415	Congés payés	6 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00		16 000,00	16 000,00
64168	Autres emplois aidés	8 500,00	0,00		48 000,00	48 000,00		48 000,00	48 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	234 000,00	0,00		235 000,00	235 000,00		235 000,00	235 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	375 000,00	0,00		405 000,00	405 000,00		405 000,00	405 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	0,00		6 900,00	6 900,00		6 900,00	6 900,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	539 943,00	0,00	0,00	631 260,00	631 260,00	0,00	631 260,00	631 260,00
65188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	95 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	4 600,00	0,00		4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65315	Formation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		60,00	60,00	0,00	60,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	9 530,00	0,00		11 530,00	11 530,00	0,00	11 530,00	11 530,00
65568	Autres contributions	10 700,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	235 000,00	0,00		343 835,00	343 835,00	0,00	343 835,00	343 835,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	140 223,00	0,00		126 473,00	126 473,00	0,00	126 473,00	126 473,00
65818	Autres	22 330,00	0,00		32 862,00	32 862,00	0,00	32 862,00	32 862,00
65888	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 833 596,00	0,00	0,00	4 742 640,00	4 742 640,00	0,00	4 742 640,00	4 742 640,00
66	Charges financières	50 800,00	0,00		42 550,00	42 550,00		42 550,00	42 550,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 000,00	0,00		46 000,00	46 000,00		46 000,00	46 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 200,00	0,00		-3 450,00	-3 450,00		-3 450,00	-3 450,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		53 300,00	0,00	0,00	44 550,00	44 550,00		44 550,00	44 550,00
Total des dépenses réelles		4 886 896,00	0,00	0,00	4 787 190,00	4 787 190,00	0,00	4 787 190,00	4 787 190,00
023	Virement à la section d'investissement	1 491 887,93			1 793 035,82	1 793 035,82		1 793 035,82	1 793 035,82
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	148 000,00			170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	148 000,00			170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

Pour

5210

TOTAL

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 639 887,93			1 963 035,82	1 963 035,82		1 963 035,82	1 963 035,82

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	34 550,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-38 000,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 450,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 743 610,71	0,00	4 837 381,00	4 837 381,00	4 837 381,00
013	Atténuations de charges (3)	35 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 400,00	0,00	359 379,00	359 379,00	359 379,00
70323	Red. occupation dom. public	800,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	10 600,00	10 600,00	10 600,00
7062	Redevances services à caractère culturel	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7066	Redevances services à caractère social	50 500,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	151 900,00	0,00	171 250,00	171 250,00	171 250,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	0,00	0,00	87 325,00	87 325,00	87 325,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	6 000,00	0,00	18 704,00	18 704,00	18 704,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	845 843,00	845 843,00	845 843,00
73211	Attribution de compensation	487 000,00	0,00	487 000,00	487 000,00	487 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	276 000,00	0,00	276 000,00	276 000,00	276 000,00
73221	FNGIR	2 843,00	0,00	2 843,00	2 843,00	2 843,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
731	Fiscalité locale	2 080 645,00	0,00	2 106 724,00	2 106 724,00	2 106 724,00
73111	Impôts directs locaux	1 905 071,00	0,00	1 950 000,00	1 950 000,00	1 950 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	80 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	3 074,00	0,00	3 074,00	3 074,00	3 074,00
73141	Accise sur l'électricité	90 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
73154	Droits de place	2 000,00	0,00	3 150,00	3 150,00	3 150,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
74	Dotations et participations (3)	1 443 193,00	0,00	1 406 520,00	1 406 520,00	1 406 520,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

SD

Total

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voie Publiée II	Total III = I + II
74111	Dotation forfaitaire des communes	946 488,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
741121	DSR des communes	236 232,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
741127	DNP des communes	135 467,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
744	FCTVA	8 730,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
74713	Fonds d'appui aux politiques d'insertion	0,00	0,00	12 420,00	12 420,00	12 420,00
74718	Autres participations Etat	19 600,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	14 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
747888	Autres	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	7 866,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	21 367,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
7484	Dotation de recensement	9 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	112 900,00	0,00	88 800,00	88 800,00	88 800,00
752	Revenus des immeubles	38 000,00	0,00	46 200,00	46 200,00	46 200,00
75888	Autres	74 900,00	0,00	42 600,00	42 600,00	42 600,00
Total des recettes de gestion des services		4 727 981,00	0,00	4 832 266,00	4 832 266,00	4 832 266,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles		4 727 981,00	0,00	4 833 266,00	4 833 266,00	4 833 266,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	15 629,71		4 115,00	4 115,00	4 115,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	15 629,71		4 115,00	4 115,00	4 115,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		15 629,71		4 115,00	4 115,00	4 115,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		139 182,00	94 400,00	0,00	0,00	189 060,00	3 089 960,00	21 960,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	139 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	89 900,00	0,00	0,00	189 060,00	92 460,00	21 960,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 992 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 053 803,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	468 270,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 581 633,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		56 000,00	0,00	0,00	19 000,00		3 609 562,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		139 182,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	56 000,00	0,00	0,00	19 000,00		468 380,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 992 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		2 053 803,72
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		3 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		468 270,54
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 581 633,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 9

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE



TOTAL

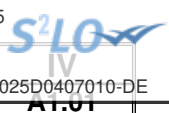
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE


IV
AT.01

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		139 182,00
164	Emprunts auprès des états financiers	112 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	27 182,00
RECETTES		2 053 803,72
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 900,00
102	Dotations et fonds d'investissement	65 108,00
106	Réserves	403 162,54
164	Emprunts auprès des états financiers	1 581 633,18

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		88 900,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	27 900,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 400,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 400,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AT.900-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	AT.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	46 960,00	114 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	46 960,00	102 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	27 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 060,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 160,00
215	Installat®, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	3 037 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	2 992 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		38 000,00	14 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	6 000,00	14 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 089 960,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 460,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 992 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211	4212	4213	4214	4221	4222	4228
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 760,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 760,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 960,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 960,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	56 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AT.907

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AT.908

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		51 650,00	1 536 749,60	0,00	195 385,20	1 072 951,00	623 148,60	802 671,60	0,00
011	Charges à caractère général	5 900,00	414 369,60	0,00	21 563,20	346 451,00	340 548,60	60 613,60	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	969 450,00	0,00	167 950,00	703 550,00	282 350,00	294 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 200,00	151 930,00	0,00	5 872,00	22 950,00	250,00	448 058,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	42 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 274 517,00	125 850,00	0,00	33 000,00	164 420,00	52 450,00	179 029,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	37 900,00	0,00	8 000,00	137 000,00	27 450,00	149 029,00	0,00
73	Impôts et taxes	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 103 574,00	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 324 100,00	0,00	0,00	0,00	27 420,00	25 000,00	30 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	84 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 650,00	467 654,00	0,00	3 680,00	31 650,00		4 787 190,00
011	Charges à caractère général	1 650,00	280 954,00	0,00	3 680,00	31 650,00		1 507 380,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	186 700,00	0,00	0,00	0,00		2 604 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		631 260,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		42 550,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
RECETTES		0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00		4 833 266,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		359 379,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		845 843,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 106 724,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 406 520,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00		88 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ-01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		51 650,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	5 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 200,00
661	Charges d'intérêts	42 550,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 000,00
RECETTES		4 274 517,00
731	Fiscalité locale	2 103 574,00
732	Fiscalité reversée	845 843,00
741	D.G.F.	1 290 000,00
742	Dot. aux élus locaux	100,00
744	FCTVA	11 000,00
748	Autres attributions et participations	23 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AZ.930

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 415 535,60	50,00	8 250,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	123 072,00	0,00	650,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	10 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	9 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	75 695,60	0,00	7 600,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	48 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	12 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	56 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	52 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	13 028,00	50,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	50 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	20 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	640 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	241 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	10 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	11 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	32 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		121 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	12 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	42 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
758	Produits divers de gestion courante	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		108 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	108 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils					Publié le ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-D	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 536 749,60
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 372,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 750,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 890,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 319,60
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 450,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 330,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 658,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 550,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 550,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 650,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 550,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 160,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 530,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 240,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 850,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	CHAPITRE	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 200,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 600,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AZ.931

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	188 185,20	1 700,00	5 500,00	0,00	195 385,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 000,00	900,00	0,00	0,00	10 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	103,20	800,00	0,00	0,00	903,20
616	Primes d'assurances	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
618	Divers	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	560,00	0,00	0,00	0,00	560,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 950,00	0,00	0,00	0,00	2 950,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	121 600,00	0,00	0,00	0,00	121 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	372,00	0,00	0,00	0,00	372,00
RECETTES		0,00	25 000,00	8 000,00	0,00	0,00	33 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AZ.932

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	370 288,40	113 523,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	39 180,00	46 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	700,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	6 940,40	4 538,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	10 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	4 578,00	2 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 600,00	44 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	211 420,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	84 100,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	350,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	800,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	12 420,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	12 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 450,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14
	- Subvent°													450,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle										Publié le ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-D		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	574 389,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 951,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	46 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 030,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	34 317,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 796,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	8 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 660,00
618	Divers	0,00	0,00	1 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 585,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 870,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	239 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	86 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 100,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 250,00
RECETTES		0,00	0,00	149 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 420,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
747	Participations	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 420,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	6 325,00	400,00	163 006,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 800,00	400,00	12 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 740,00	0,00	1 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	80 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	44 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	20 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs							3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		79 813,60	75 923,00	0,00	0,00	18 093,00	300,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	43 530,00	30 070,00	0,00	0,00	13 300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 186,60	26 826,00	0,00	0,00	573,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 247,00	527,00	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	26 850,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		251 438,00	0,00	22 850,00	0,00	5 000,00	0,00	623 148,60
604	Achats d'études, prestations de services	15 950,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	17 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 500,00	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00	122 900,00
613	Locations	2 770,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	7 770,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 971,60
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 220,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	19 038,00	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00	19 988,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	3 314,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 135,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 980,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
641	Rémunérations du personnel	147 900,00	0,00	13 100,00	0,00	0,00	0,00	205 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	46 300,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	72 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
RECETTES		52 000,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	52 450,00
706	Prestations de services	27 000,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	27 450,00
747	Participations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 312,80
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362,80
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		433 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349 050,80	0,00	14 223,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 293,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266,80	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 073,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 250,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	433 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 223,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES		0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	802 671,60
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	28 543,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 629,60
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 073,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 250,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 058,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 029,00	179 029,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 029,00	102 029,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI										
Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AZ.935

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	387 266,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	28 400,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 100,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	158 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	5 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	138 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	44 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	7 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	7 288,00	467 654,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 368,00	161 754,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 920,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 920,00	6 420,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AZ.936

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AZ.937

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 680,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 680,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

AZ.938

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	7 800,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	7 150,00	0,00	13 500,00	3 100,00	13 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	13 500,00	3 100,00	13 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 650,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE


IV
BT.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 196 779,17									
1641 Emprunts en euros (total)					2 196 779,17									
1EMPRUNT N° 20170179	CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	01/01/2018		15/02/2019	1 500 000,00	C		3,500	3,500	EUR	A	P	N	A-1
MIS209745EUR/02	DEXIA CREDIT LOCAL CAFFIL			31/12/2006	696 779,17	F		4,680	4,680	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-D	dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	de rembour-sement anticipé O/N	gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					434 912,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					434 912,00										
CCHD	CCHD MEL	17/12/2019		01/02/2020	434 912,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N		A-1
Total général					2 631 691,17										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 238 863,17					111 569,76	45 905,76	0,00	34 522,96
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 238 863,17					111 569,76	45 905,76	0,00	34 522,96
1EMPRUNT N° 20170179	N	0,00	A-1	1 076 347,83	14,08	C		3,500	72 724,12	38 300,04	0,00	31 162,86
MIS209745EUR/02	N	0,00	A-1	162 515,34	3,98	F		4,680	38 845,64	7 605,72	0,00	3 360,10
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		299 002,00					27 182,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		299 002,00					27 182,00	0,00	0,00	0,00
CCHD	N	0,00	A-1	299 002,00	10,99	F		0,000	27 182,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 537 865,17					138 751,76	45 905,76	0,00	34 522,96

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 537 865,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

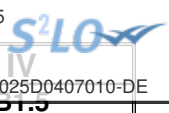
(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE


IV
B1.5

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES								IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

IV
B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV

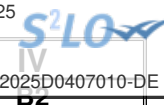
B1.7

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE	10	19/12/2023
L	AUTRES AGENC. & AMENAG. TERR (CLOTURES, PORTAILS)	20	19/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ABRIS)	10	19/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (COFFRE-FORT)	30	19/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (DIVERS)	5	19/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (GROS ELECTRO)	10	19/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (JEUX,...)	10	19/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (MAT CUISINE)	10	19/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (MICRO ONDES)	5	19/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RAYONNAGES)	10	19/12/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SONO & AUDIO)	5	19/12/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS ET OUTILLAGES	5	19/12/2023
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	10	19/12/2023
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES DE VOIRIE	6	19/12/2023
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES (LICENCES)	2	19/12/2023
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES (LOGICIELS)	5	19/12/2023
L	FRAIS D'ETUDES NON SUIVIS DE REALISATION	5	19/12/2023
L	FRAIS D'INSERTION NON SUIVIS DE REALISATION	5	19/12/2023
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	30	19/12/2023
L	INSTALL., MATERIEL OUTILLAGE DES CANTINES	5	19/12/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	15	19/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE (INFRASTRUCTURES, PONT, ...)	10	19/12/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE (TELS, STANDARD, ...)	5	19/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE (PC, IMPRIMANTE, ...)	3	19/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE (PC, IMPRIMANTES)	3	19/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE (SERVEUR, ...)	5	19/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE (SERVEUR)	5	19/12/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE (TABLEAU, PC, ETC..)	3	19/12/2023
L	MATERIEL ROULANT DE VOIRIE (BALAYEUSE, ETC...)	10	19/12/2023
L	MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	10	19/12/2023
L	MATERIELS DE TRANSPORT (CAMIONS, MINIBUS)	8	19/12/2023

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

Délibération n°

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	MATERIELS DE TRANSPORT (VELOS, SCOOTER)	6	19/12/2023
L	MATERIELS ET OUTILLAGES AUTRES QUE VOIRIE	6	19/12/2023
L	PLANTATIONS ARBRES, ARBUSTES	20	19/12/2023

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					21 245 344,80	14 803 640,53											278 408,31	538 489,19
HABITAT DU NORD	1995	P	CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS À-66	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	1 138 359,57	695 695,92	17,07	A	F		4,500	F		4,500	A-1	EUR	31 306,32	28 118,35
HABITAT DU NORD	1995	P	CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS À-67	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	611 535,57	109 752,13	4,90	A	F		5,800	F		2,200	A-1	EUR	2 414,55	26 212,73
SIA HABITAT	2001	P	CONST. HLM SIA 24 LOGEMENTS PLUS-14	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	1 138 031,91	428 925,21	9,56	A	R		1,950	R		1,950	A-1	EUR	8 364,04	44 060,60
SIA HABITAT	2001	P	CONST HLM SIA 24 LOGEMENTS PLUS-15	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	297 275,58	207 756,25	27,56	A	F		4,200	F		1,950	A-1	EUR	3 427,98	6 169,81
SIA HABITAT	2006	P	LOGEMENTS SIA SENTIER COURTIEUX-93	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	1 190 000,00	699 612,35	16,65	A	F		1,900	F		1,900	A-1	EUR	13 292,63	37 826,63



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT	2006	P	LOGEMENTS SIA SENTIER COURTIEUX-94	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	522 000,00	409 599,06	31,65	A	F		3,150	F		1,900	A-1	EUR	7 167,98	10 063,87
SIA HABITAT	2008	P	CONST 2 LOG.PLS INDI 2006 VEFA-96	CREDIT FONCIER	130 350,00	66 116,92	14,32	A	F		4,150	F		2,150	A-1	EUR	1 421,51	4 702,93
SIA HABITAT	2008	P	CONST 2 LOG PLS INDI 2006 VEFA-97	CREDIT FONCIER	40 500,00	27 370,03	34,32	A	F		4,150	F		2,150	A-1	EUR	588,46	927,93
SIA HABITAT	2008	P	CONST.6 LOG.LOC.SOC. LE VILLAGE-98	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	341 000,00	233 491,69	23,82	A	F		3,800	F		1,550	A-1	EUR	3 619,12	8 527,20
SIA HABITAT	2008	P	ACQ.FONC.LE VILLAGE CHEMIN-100	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	108 750,00	84 966,08	33,82	A	F		3,800	F		1,550	A-1	EUR	1 316,97	1 991,62
SIA HABITAT	2009	P	PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL CHEMIN BLANC-105	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	1 564 877,00	1 166 022,88	26,08	A	F		1,850	F		1,350	A-1	EUR	15 741,31	37 693,23
SIA HABITAT	2008	P	PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL CHEMIN BLANC-106	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	721 082,00	593 936,75	36,07	A	F		1,850	F		1,350	A-1	EUR	8 018,15	12 899,32
SIA HABITAT	2009	P	PRET LOCATIF AIDE THPE CONST 26 LOG. INDIVIDUELS 2008 CHEMIN BLANC-107	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	272 374,00	191 851,61	26,07	A	F		1,450	F		0,450	A-1	EUR	863,33	6 970,09
SIA HABITAT	2009	P	PRET LOCATIFS AIDES CONST 4 LOG PLAI INDIVIDUELS 2008 CHEMIN BLANC-108	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	330 468,00	234 305,95	26,07	A	F		1,050	F		0,550	A-1	EUR	1 288,68	8 404,29
SIA HABITAT	2009	P	PRET LOCATIFS AIDES 4 LOG PLAI INDIVIDUELS 2008 CHEMIN BLANC-109	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	112 183,00	88 074,21	36,07	A	F		1,050	F		0,550	A-1	EUR	484,41	2 217,75
SIA HABITAT	2014	P	BAUVIN 7 PLAI 2012 RUE JEAN JAURES-111	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	710 933,00	551 715,32	29,99	A	F		1,050	F		0,550	A-1	EUR	3 034,43	16 957,75
SIA HABITAT	2014	P	BAUVIN 7 PLAI 2012 RUE JEAN JAURES-112	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	259 732,00	209 034,04	39,99	A	F		1,050	F		0,550	A-1	EUR	1 149,69	5 245,38
SIA HABITAT	2014	P	BAUVIN 29 PLUS 2012 RUE JEAN JAURES-113	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	2 067 551,00	1 662 418,69	29,99	A	F		1,850	F		1,350	A-1	EUR	22 442,65	45 255,59



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIA HABITAT	2014	P	BAUVIN 29 PLUS 2012 RUE JEAN JAURES-114	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	1 084 808,00	881 136,89	39,99	A	F		1,850	F		1,350	A-1	EUR	11 895,35	19 863,06
SIA HABITAT	2013	P	CONSTRUCTION PARC SOCIAL 36 LOGEMENTS RUE JEAN JAURES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	710 933,00	560 558,46	29,80	A	F		1,050	F		1,050	A-1	EUR	5 885,86	15 175,68
SIA HABITAT	2013	P	CONSTRUCTION PARC SOCIAL 36 LOGEMENTS RUE JEAN JAURES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	259 732,00	213 621,07	39,80	A	F		1,050	F		1,050	A-1	EUR	2 243,02	4 460,59
SIA HABITAT	2013	P	CONSTRUCTION 36 LOGEMENTS PARC SOCIAL RUE JEAN JAURES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	2 067 551,00	1 694 558,92	29,80	A	F		1,850	F		1,850	A-1	EUR	31 349,34	39 943,57
SIA HABITAT	2013	P	CONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS PARC SOCIAL RUE JEAN JAURES	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	1 084 808,00	923 307,21	39,80	A	F		1,850	F		1,850	A-1	EUR	17 081,18	16 361,34
SLE HABITAT	1992	P	12 LOG. LOGICIL (VILOGIA ANCIEN.SLE HABITAT) EMPRUNTEUR 000206519 PROD.APL8811-53	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	439 453,94	97 158,83	5,14	A	F		2,980	F		2,980	A-1	EUR	2 844,60	18 668,67
SLE HABITAT	1995	P	9 LOG. LOGICIL (VILOGIA ANCIEN.SLE HABITAT) EMPRUNTEUR 000206519 PROD. PLA88 06-68	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	442 777,39	98 360,61	5,14	A	F		2,950	F		2,950	A-1	EUR	2 864,74	18 309,31
SRCJ	2008	P	CONST.DE 15 LOG. RUE GHESQUIERE-102	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	928 285,79	840 094,73	24,65	A	F		4,800	F		4,800	A-1	EUR	42 922,19	10 984,99
SRCJ	2008	P	LOG.RUE GHESQUIERES SRCJ-103	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	328 236,22	317 012,50	34,99	A	F		4,800	F		4,800	A-1	EUR	17 008,87	0,00
SRCJ	2016	P	PARC SOCIAL PUBLIC REHAB DE 4 LOGT 34.36.38.40 LOUIS ARAGON-115	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	65 235,00	44 882,74	16,32	A	F		1,600	F		1,350	A-1	EUR	605,92	2 475,10
SRCJ	2016	P	PARC SOCIAL PUBLIC REHAB DE 4 LOGT 34.36.38.40 LOUIS ARAGON-116	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	64 000,00	42 465,55	16,32	A	F		0,750	F		0,500	A-1	EUR	212,33	2 505,03



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SRCJ	2016	P	PARC SOCIAL PUBLIC REHAB. 25.27.29.31.18.20 ARAGON & ELUARD-117	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	96 000,00	63 698,34	16,32	A	F		0,750	F		0,500	A-1	EUR	318,49	3 757,55
SRCJ	2016	P	REHABILITATION 6 LOGTS RUE ARAGON ET ELUARD-118	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	97 852,00	67 323,77	16,32	A	F		1,600	F		1,350	A-1	EUR	908,87	3 712,63
SRCJ	2016	P	REHABILITATION 4 LOGTS RUE ELUARD-119	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	64 000,00	42 465,55	16,32	A	F		0,750	F		0,500	A-1	EUR	212,33	2 505,03
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 4 LGTS RUE ELUARD-120	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	65 235,00	44 882,74	16,32	A	F		1,600	F		1,350	A-1	EUR	605,92	2 475,10
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 6 LOGTS ARAGON-121	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	97 852,00	67 323,77	16,32	A	F		1,600	F		1,350	A-1	EUR	908,87	3 712,63
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 6 LOGTS ARAGON-122	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	96 000,00	63 698,34	16,32	A	F		0,750	F		0,500	A-1	EUR	318,49	3 757,55
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 18 LOGTS RUE ELUARD-123	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	288 000,00	191 095,01	16,32	A	F		0,750	F		0,500	A-1	EUR	955,48	11 272,63
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 18 LOGTS ELUARD ET PREVERT-124	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	293 559,00	201 973,38	16,32	A	F		1,600	F		1,600	A-1	EUR	2 726,64	11 138,00
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 11 LGTS RUE ARAGON-125	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	218 743,00	150 498,73	16,32	A	F		1,600	F		1,350	A-1	EUR	2 031,73	8 299,39
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 11 LGTS RUE ARAGON-126	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	137 500,00	91 234,62	16,32	A	F		0,750	F		0,500	A-1	EUR	456,17	5 381,90
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 11 LGTS RUE ARAGON-127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	137 500,00	91 234,62	16,32	A	F		0,750	F		0,500	A-1	EUR	456,17	5 381,90
SRCJ	2015	P	REHABILITATION 11 LGTS RUE ARAGON-128	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	218 743,00	150 498,73	16,32	A	F		1,600	F		1,350	A-1	EUR	2 031,73	8 299,39
SRCJ	2014	P	REHABILITATION PARC SOCIAL 18.20.21.24 RUE LOUIS ARAGON	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	79 542,00	54 726,17	16,32	A	F		1,600	F		1,350	A-1	EUR	738,80	3 017,93

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SRCJ	2014	P	REHABILITATION PARC SOCIAL 18/20/21/24 RUE LOUIS ARAGON BAUVIN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	48 000,00	31 849,18	16,32	A	F		0,750	F		0,500	A-1	EUR	159,25	1 878,77
TIERS INCONNU	1995	P	3 LOG. LOGICIL (SLE HABITAT) AU-69	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	96 157,80	24 366,83	5,14	A	F		4,300	F		4,300	A-1	EUR	1 021,15	4 613,13
TIERS INCONNU	1996	P	1 LOG. LOGICIL (SLE HABITAT) AU-73	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	65 312,03	14 530,28	4,39	A	F		4,300	F		4,300	A-1	EUR	609,06	3 244,77
TIERS INCONNU	2006	P	LOG.LOGICIL (SLE HABITAT) 37 RUE-91	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	112 526,00	78 437,87	16,98	A	F		3,900	F		3,900	A-1	EUR	3 093,55	3 048,48
TOTAL GENERAL					21 245 344,80	14 803 640,53											278 408,31	538 489,19

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	816 897,50
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	184 657,52
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 001 555,02
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 833 266,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	20,72

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					32 189,70	10 729,90	10 729,90	0,00	0,00	0,00	21 459,80
Location pour les illuminations de fin d'année	2024	LOCAM	3	10 729,90	32 189,70	10 729,90	10 729,90	0,00	0,00	0,00	21 459,80
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				10 729,90	32 189,70	10 729,90	10 729,90	0,00	0,00	0,00	21 459,80

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					99 020,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE DES POMPIERS	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE DES POMPIERS	Association	223,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	Association	10 000,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		APE - PARENTS ELEVES	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		APE - PARENTS ELEVES	Association	903,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ARTIST'SHOW	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		ARTIST'SHOW	Association	154,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ASSOCIATION M.Y.S TERRE	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		ASSOCIATION M.Y.S TERRE	Association	298,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		AUX 3 RESIDENCES	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		AUX 3 RESIDENCES	Association	304,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		BASKET CLUB BAUVIN	Association	0,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		C.A.T.M. BAUVIN PROVIN	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		C.A.T.M. BAUVIN PROVIN	Association	256,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CAP FORME	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		CAP FORME	Association	940,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CENTRE POLYVALENT DU NORD PAS DE CALAIS	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		CENTRE POLYVALENT DU NORD PAS DE CALAIS	Association	200,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CERCLE CHORAL ACCENTUS DU RIEZ (AMENO)	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		CERCLE CHORAL ACCENTUS DU RIEZ (AMENO)	Association	580,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CLUB DES SUPPORTERS DE BAUVIN	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		CLUB DES SUPPORTERS DE BAUVIN	Association	500,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		CLUB FEMININ DE BAUVIN	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		CLUB FEMININ DE BAUVIN	Association	508,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ECOLE DE DANSE DE BAUVIN	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		ECOLE DE DANSE DE BAUVIN	Association	0,00
65748	N°3 SUBVENTION ANNUELLE		ECOLE DE DANSE DE BAUVIN	Association	9 428,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Publié le	Montant de la subvention
					ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE	
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		ESPACE AMITIE	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		ESPACE AMITIE	Association		1 468,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		FENETRE SUR L'ART	Association		100,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		FOOTBALL CLUB DE BAUVIN	Association		0,00
65748	N°3 SUBVENTION ANNUELLE		FOOTBALL CLUB DE BAUVIN	Association		12 521,00
65748	N°2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		FOOTBALL CLUB DE BAUVIN	Association		1 200,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		GROUPE DES DONNEURS DE SANG	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		GROUPE DES DONNEURS DE SANG	Association		628,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		HAND BALL CLUB	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		HAND BALL CLUB	Association		3 040,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		HANDODIESE	Association		193,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		HARMONIE OUVRIERE MUNICIPALE	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		HARMONIE OUVRIERE MUNICIPALE	Association		15 000,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		INSTITUT MALECOT	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		INSTITUT MALECOT	Association		60,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		INSTITUT PASTEUR	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		INSTITUT PASTEUR	Association		30,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		JUDO CLUB BAUVIN	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		JUDO CLUB BAUVIN	Association		2 907,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LA BELLE EPOQUE	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		LA BELLE EPOQUE	Association		0,00
65748	N°3 SUBVENTION ANNUELLE		LA BELLE EPOQUE	Association		808,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LA BOULE BAUVINOISE	Association		0,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LA CHASSE DE BAUVIN	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		LA CHASSE DE BAUVIN	Association		236,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LA PLUME BAUVINOISE	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		LA PLUME BAUVINOISE	Association		284,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LA TANCHE BAUVINOISE	Association		0,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LES FILLES DU MERCREDI	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		LES FILLES DU MERCREDI	Association		1 766,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LES PIEDS VERTS DE BAUVIN	Association		0,00
65748	N°3 SUBVENTION ANNUELLE		LES PIEDS VERTS DE BAUVIN	Association		1 236,00
65748	N°2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		LES PIEDS VERTS DE BAUVIN	Association		300,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LES TOUDIPRETS	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		LES TOUDIPRETS	Association		580,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LIBERTY'S DANCER	Association		0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		LIBERTY'S DANCER	Association		394,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		LOCALE ADMR BAUVIN PROVIN	Association	0,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		MEDAILLES DU TRAVAIL	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		MEDAILLES DU TRAVAIL	Association	1 054,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		MON HISTOIRE DE FAMILLE	Association	0,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		OFFICE MUNICIPAL CULTURE	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		OFFICE MUNICIPAL CULTURE	Association	8 500,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE	Association	418,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		PECHEURS DU RIEZ	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		PECHEURS DU RIEZ	Association	724,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		PICCOTI	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		PICCOTI	Association	14 223,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		QUAT'RUN	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		QUAT'RUN	Association	292,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		RESTAURANTS DU COEUR	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		RESTAURANTS DU COEUR	Association	450,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		SAMBO	Association	0,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		SO DANCE	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		SO DANCE	Association	3 922,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		SPORT CYCLOTOURISME	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		SPORT CYCLOTOURISME	Association	252,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		TENNIS CLUB DE BAUVIN PROVIN	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		TENNIS CLUB DE BAUVIN PROVIN	Association	1 440,00
65748	N°1 SUBVENTION ANNUELLE		YOGA BIEN ETRE	Association	0,00
65748	N°2 SUBVENTION ANNUELLE		YOGA BIEN ETRE	Association	700,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	1,30	11,30	5,80	0,00	5,80
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	1,30	1,30	0,80	0,00	0,80
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		25,00	4,81	29,81	25,81	0,00	25,81
ADJOINT TECHNIQUE	C	8,00	3,31	11,31	11,31	0,00	11,31
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	5,00	0,80	5,80	4,80	0,00	4,80
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	6,00	0,70	6,70	5,70	0,00	5,70
AGENT DE MAITRISE	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	1,53	3,53	2,53	0,00	2,53
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ERE CL. DES E.M.	C	1,00	0,72	1,72	1,72	0,00	1,72
AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2EME CL. DES E.M.	C	1,00	0,81	1,81	0,81	0,00	0,81
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



Document transmis sur EMPLOIS BUDGETAIRES

EN ETPT (4)

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	4,70	9,70	9,70	0,00	9,70
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	4,70	5,70	5,70	0,00	5,70
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHEF DE SERVICE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		47,00	12,34	59,34	47,84	0,00	47,84

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				48 186,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		16 062,00	A	A
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		16 062,00	A	A
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		16 062,00	A	A
TOTAL GENERAL				48 186,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
- (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le


IV
ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE
BTT.1

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SIVU Aéroport		Ss fiscalité propre	530,00
SIVU Ilôt de la Haute Deûle		Ss fiscalité propre	2 400,00
SIVU pour la construction d'une gendarmerie		Ss fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-214 276,30	-214 276,30
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-188 886,24	-188 886,24
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-403 162,54	-403 162,54

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	403 162,54	403 162,54
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-403 162,54	-403 162,54
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	143 297,00	143 297,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 032 043,82	2 032 043,82
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 888 746,82	1 888 746,82

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES****C1.2****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		143 297,00	I 143 297,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		139 182,00	139 182,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	112 000,00	112 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	27 182,00	27 182,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 115,00	4 115,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 115,00	4 115,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 032 043,82	III 2 032 043,82
Ressources propres externes de l'année (a)		65 108,00	65 108,00
10222	FCTVA	65 108,00	65 108,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 966 935,82	1 966 935,82
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	648,88	648,88
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 000,00	8 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	2 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	39 316,59	39 316,59
281311	Bâtiments administratifs	338,00	338,00
281312	Bâtiments scolaires	2 613,13	2 613,13
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 122,00	1 122,00
281316	Equipements de cimetière	88,00	88,00
281318	Autres bâtiments publics	904,31	904,31
281321	Immeubles de rapport	98,73	98,73
281351	Bâtiments publics	7 082,55	7 082,55
28138	Autres constructions	206,94	206,94
28152	Installations de voirie	2 335,30	2 335,30
281532	Réseaux d'assainissement	1 972,08	1 972,08
281534	Réseaux d'électrification	9 563,81	9 563,81
281538	Autres réseaux	3 576,96	3 576,96
281568	Autre matériel, outillage incendie	13 374,60	13 374,60
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 195,96	4 195,96
2815741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	2 136,72	2 136,72
281578	Autre matériel technique	900,17	900,17
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	8 290,71	8 290,71
281828	Autres matériels de transport	3 053,90	3 053,90
281831	Matériel informatique scolaire	1 266,00	1 266,00
281838	Autre matériel informatique	10 734,67	10 734,67
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 451,83	5 451,83
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 228,58	2 228,58
28188	Autres immo. corporelles	38 499,58	38 499,58
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 900,00	3 900,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 793 035,82	1 793 035,82

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		3 097 000,00	2,90	48,62 %	0,00	1 505 761,00	2,90
TFPNB		24 400,00	0,73	96,26 %	0,00	23 487,00	0,72
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		48 400,00	-43,13	20,72 %	0,00	10 028,00	-43,14
TOTAL		3 169 800,00	1,62			1 539 276,00	2,32

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/04/2025

Présenté par le Maire (1),

A Bauvin, le 07/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Bauvin, le 07/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

Bernard MASTAIN	
Carole VERRIER	
Christelle HANON	
Cindy VASSEUR	
Daniel EDOUIN	
David ZBIERSKI	
Didier RICHARD	
Eva KIRCHNER	
Fabien GARCIA-NIETO	
Fanny TRIGALEZ	
Guy SAVOY	
Hélène DUCROCQ	
Jacky COQUETTE	
Jean-Pierre SAUVAGE	
Juliette SKORUPINSKI	
Laurent COUTTE	
Louis-Pascal LEBARGY	
Lydie CROHEM	
Malory VACCARELLO	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Maryse SAUVAGE	
Muriel CORE	
Nicolas DUBAR	
Patrick CARBON	
Romuald SERRURIER	
Simon VASSEUR	
Sébastien LEPLUS	
Theo VAN ASSEL	
Valérie FLINOIS	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bauvin, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE DE BAUVIN

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune.

Les comparaisons sont effectuées de budget primitif à budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget communal :

- La section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la

collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget 2025 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux Bauvinois ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels chaque fois que possible.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien.

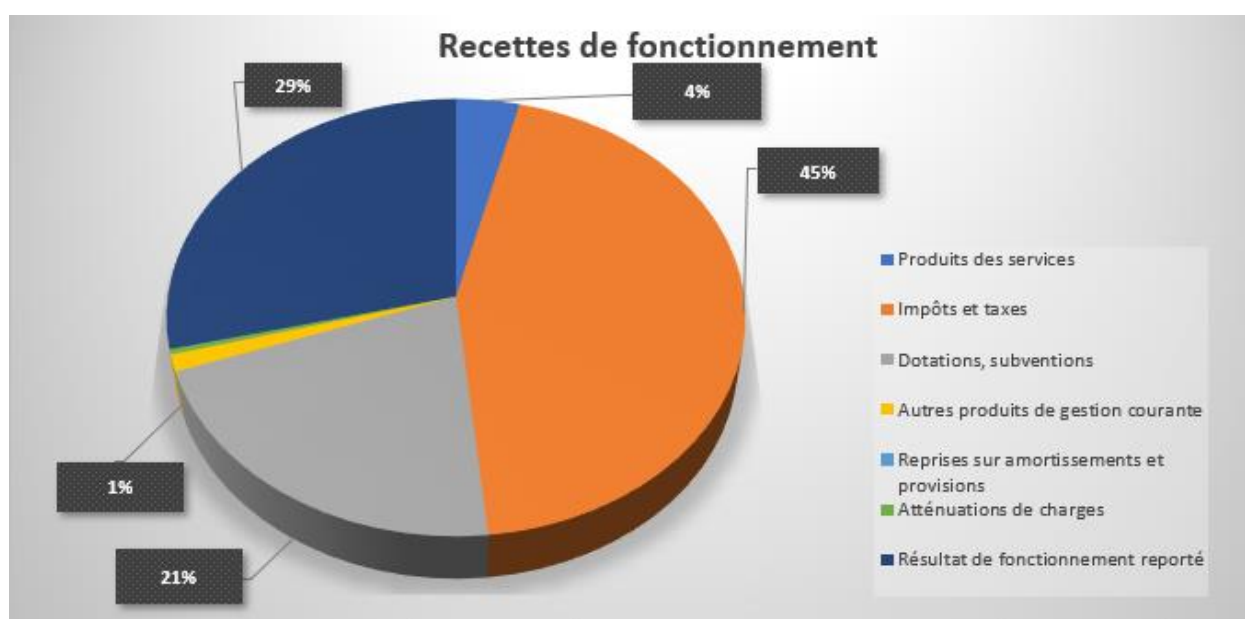
Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux recettes encaissées au titres des prestations extra et périscolaire (cantine, garderies, centres de loisirs, etc...), de la fiscalité, des revenus des immeubles (locations de salles ou de logements), aux dotations versées par l'Etat, aux attributions versées par la MEL, etc...

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Désignation	Montant	Chap.	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	1 507 380,00	013	Atténuations de charges	25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 604 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	359 379,00
65	Autres charges de gestion courante	631 260,00	73	Impôts et taxes	845 843,00
66	Charges financières	42 550,00	731	Impositions directes	2 106 724,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	74	Dotations et participations	1 406 520,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations	1 000,00	75	Autres produits de gestion courante	88 800,00
023	Virement à la section d'investissement	1 793 035,82	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	1 912 844,82
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 115,00
	TOTAL DEPENSES	6 750 225,82		TOTAL RECETTES	6 750 225,82

A) Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 6 750 225.82 € réparti ainsi (résultat de fonctionnement reporté inclus) :



➤ **CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES** **25 000 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale pour les agents relevant de ce régime.

➤ **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES** **359 379 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les participations et redevances versées par les usagers pour des prestations de services : centres de loisirs, restauration scolaire, inscription à la bibliothèque, garderies, la régie photocopies, locations de mobiliers, etc...

D'autres recettes sont comprises dans ce chapitre, par exemple, les redevances d'occupation du domaine public mais aussi, depuis cet exercice 2025, le montant prévisionnel que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) devra rembourser à la Commune au titre des frais supportés par cette dernière pour le compte du CCAS (frais de personnel et divers).

➤ **CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES** **845 843 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les recettes liées à l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole Européenne de Lille (MEL) mais également du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC).

➤ **CHAPITRE 731 : IMPOSITIONS DIRECTES** **2 106 724 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les recettes liées à la fiscalité locale directe, les droits de mutation et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

➤ **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS** **1 406 520 €**

Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat à la Commune et les subventions de fonctionnement versées par la CAF.

Les dotations sont prévues à un niveau constant par rapport à 2024, dans l'attente de la notification.

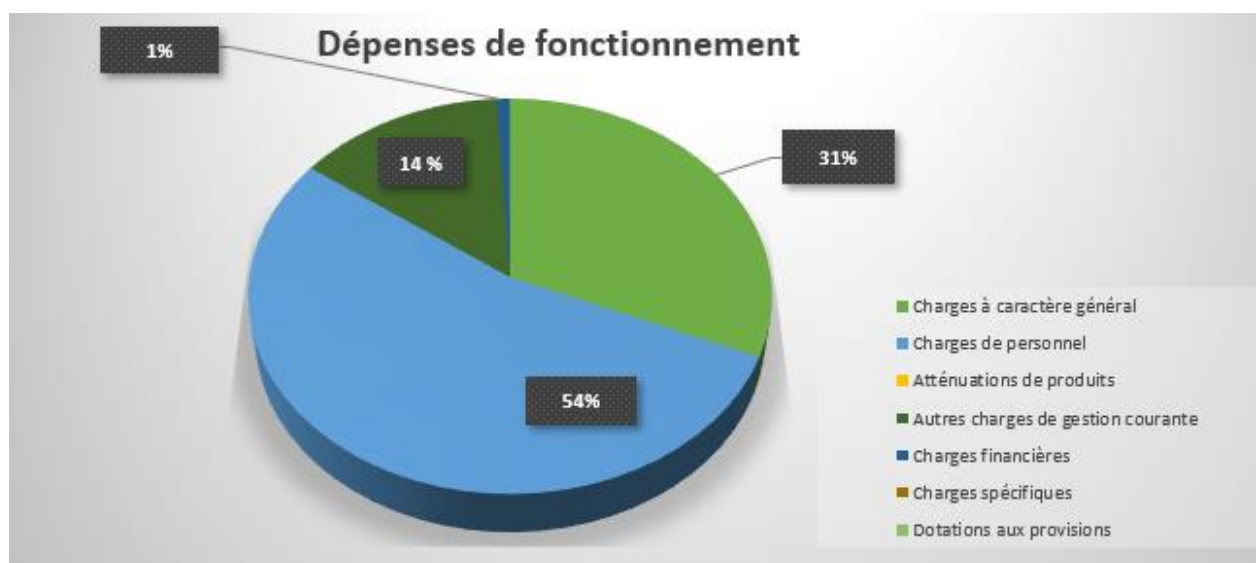
➤ **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE** **88 800 €**

Ce chapitre regroupe les revenus issus du patrimoine communal : gestion des immeubles locatifs, locations de salles municipales, etc...ainsi que des recettes diverses (remboursement de sinistres, etc...).

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement financent l'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la commune, les fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services municipaux (matières premières pour le service technique, sorties et matériels pour les centres de loisirs et garderies, denrées alimentaires pour la restauration municipale, etc...), le personnel communal, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts, etc...

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 4 787 190 € réparti ainsi :



➤ **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL** **1 507 380 €**

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de la commune telles que l'achat de prestations de services (entretien de l'éclairage public, sorties pour les centres de loisirs,...), l'alimentation, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, les assurances, les charges courantes telles que la fourniture en électricité, eau et gaz des bâtiments communaux, etc...

- **Energie – Electricité**
 Au regard des dépenses 2024 et de l'évolution des prix. De plus, une provision a été constituée sur cet article budgétaire car la Commune est en attente d'éléments concernant un avoir 2024 qui serait potentiellement à régulariser sur 2025,
- **Augmentation générale provisionnée sur les achats divers** tels que l'alimentation, les petites fournitures et matériels techniques, les produits d'entretien, les fournitures de voirie, ...)

- L'augmentation de 2 points des taux de primes d'assurance statutaire (désormais comptabilisée au chapitre 011 et non plus au 012).

➤ **CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL** **2 604 000 €**

Ce chapitre regroupe les dépenses liées au personnel de la Commune, le personnel extérieur (personnel de la société en charge de la confection des repas de la restauration) et les frais annexes (visites médicales, versement à l'organisme d'action sociale, etc...). L'assurance du personnel n'est désormais plus comptabilisée dans ce chapitre mais au 011.

A ce stade, les prévisions budgétaires sont très prudentes et prennent en compte les éléments suivants :

- Les augmentations d'échelon liés au mécanisme GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité),
- L'augmentation mécanique du SMIC horaire,
- Les remplacements en cas de congés ou absences pour maladie constatés depuis le 1er janvier 2025, plus important encore qu'au début 2024,
- L'augmentation de 3 points de la contribution employeur à la CNRACL (cotisations retraites) pour une augmentation d'environ 2 700 € mensuels pour la Commune,
- Passage de 0.73 % à 0.91 % de la taxe Versement Mobilité à partir du 1er janvier 2025 (1.09 % en 2026),
- Retour d'un point supplémentaire, au 1er janvier 2025, sur le taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, pour une augmentation d'environ 1 000 € mensuels.

Dans ce chapitre, et depuis l'exercice 2025, sont également comptabilisés les frais de personnel que le CCAS met à disposition de la Commune en cas de besoin de renfort.

➤ **CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE** **631 260 €**

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions aux associations et à d'autres organismes liés à la Commune tels que le SIVU de l'îlot de la Haute Deûle, et la convention avec Impulsions Métropole Sud (mission locale), le Centre Communal d'Action Sociale.

Il comprend également les redevances payées par la commune pour l'usage de logiciels nécessaires au fonctionnement des services, les créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

➤ **CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES** **42 550 €**

Ce chapitre comprend les intérêts et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

➤ **CHAPITRE 67 : CHARGES SPECIFIQUES**

1 000 €

Les dépenses prévisionnelles de ce chapitre concernant des remboursements de cautions.

➤ **CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS**

1 000 €

Cette somme sera utilisée si une provision pour risque doit être constitué (ex : en cas d'impayés de prestations périscolaires par des usagers).

Pour information, les opérations d'ordre budgétaire, constituées essentiellement des dotations aux amortissements sont prévues pour un montant de 170 000 € (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement).

Sont également prévus les amortissements des subventions perçues pour un montant de 4 115 € (recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement).

II. La section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Désignation	Montant	Chap.	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	224 024,11	10	Dotations, fonds divers et réserves	468 270,54
21	Immobilisations corporelles	560 782,54	13	Subventions d'investissement reçues	117 540,41
23	Immobilisations en cours	2 992 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	1 581 633,18
001	Déficit d'investissement reporté	214 276,30	021	Virement de la section de fonctionnement	1 793 035,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 115,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	3 900,00
16	Emprunts et dettes assimilés	139 182,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00
	TOTAL DEPENSES	4 134 379,95		TOTAL RECETTES	4 134 379,95

A) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des subventions d'investissement versées par l'Etat sur un projet en particulier après étude, du FCTVA (reversement d'une partie de la TVA payée en investissement en N-2), et des éventuels projets de cessions.

A cela s'ajoute le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.

Les montants repris ci-dessous reprennent également les restes à réaliser 2024.

➤ **CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**

468 270.54 €

Ce chapitre comprend le FCTVA qui correspond au reversement de 16.404 % de la TVA payée par la Commune sur les travaux réalisés en année N-2, soit 65 108 € pour l'année 2025 sur les dépenses 2023.

L'excédent de fonctionnement affecté en investissement pour en combler le déficit est de 403 162.54 €.

➤ **CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES** **117 540.41 €**

Ce chapitre comprend pour l'année 2025 des subventions notifiées en 2024 pour l'installation d'un système de vidéoprotection, des travaux de menuiseries et toitures sur divers bâtiments communaux, et le solde des travaux réalisés au stade Gossart en 2024.

➤ **CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES** **1 581 633.18 €**

La somme inscrite sur ce chapitre est prévisionnelle, elle n'est donc pas figée. Il s'agit d'une somme à prévoir pour équilibrer le budget.

Cette somme sera ajustée et affinée en fonction des subventions notifiées pour les travaux de réhabilitation de l'ancien local commercial Lidl en un pôle multi-activités.

B) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses permettant d'accroître la valeur ou la consistance du patrimoine communal (acquisitions de biens mobiliers, travaux sur des bâtiments existants ou construction, ...).

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 3 915 989 €.

➤ **CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** **224 024.11 €**

Cette somme comprend les restes à réaliser relatifs aux travaux de réhabilitation du 34B rue Ghesquière en un pôle multi-activités.

A été ajoutée une somme de 10 000 € pour les frais d'annonces et les éventuels missions complémentaires pour les bureaux d'études.

➤ **CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES** **560 782.54 €**

Sont notamment prévus dans ce chapitre les travaux suivants :

CADRE DE VIE

• Achat de mobiliers urbains	9 800 €
• Achat de matériels pour l'entretien des espaces verts	3 800 €
• Installation de clôtures	12 000 €
• Travaux de réfection de l'éclairage public	40 000 €

ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI

- Travaux de réfection du logement 33B rue J. Jaurès 7 000 €
- Travaux de réfection de l'école G. Brassens en vue du regroupement 100 000 €
- Travaux de réfection de toitures 5 500 €
- Travaux de menuiseries sur divers sites (portes coupe-feu et de chaufferie) 42 780 €
- Travaux de réfection de l'éclairage en LED sur divers sites 12 000 €
- Travaux de menuiseries (fenêtres) à l'école des Peupliers 40 000 €
- Travaux de désamiantage et pose d'un bac acier (local technique Mairie annexe et stade Tredez) 16 200 €
- Réfection de la plate-forme au local technique rue J. Guesde 6 300 €

MOYENS GENERAUX

- Poste informatique pour la police municipale (vidéoprotection) 9 000 €
- Sonorisation pour festivités 5 000 €
- Divers matériels de restauration scolaire 17 600 €
- Achat mobilier de restauration scolaire 10 300 €
- Sèche-mains pour les salles de sports et école G. Brassens 7 000 €
- Ridelles pour le camion-benne 4 000 €
- Achat d'un compresseur pour les services techniques 1 500 €
- Provision pour l'achat d'un véhicule technique 50 000 €

SPORTS

- Fourniture et pose de buts amovibles aux deux stades 25 000 €

➤ **CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS**

Une somme de 2 992 000 € a été budgétée pour les travaux de réhabilitation du 34B rue Ghesquière en un pôle multi-activités.

III. La dette

Le remboursement de l'emprunt en cours se poursuit. La part de capital fixe à rembourser en 2024 est de 139 000 € et de 46 000 € en ce qui concerne les intérêts (sommes arrondies).

L'encours de la dette qui est de 1 537 866 € au 1^{er} janvier 2025 va donc être de 1 399 114 € au 1^{er} janvier 2026 (hors nouvel emprunt éventuel).

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407010-DE

COMMUNE DE BAUVIN - Principal - BP - 2025

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01.04.2025

Présenté par le Maire (1).

A Bauvin, le 07/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire

A Bauvin, le 07/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3)

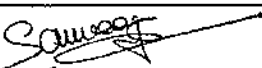
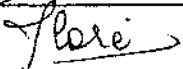


Bernard MASTAIN	
Carole VERRIER	
Christelle HANON	
Cindy VASSEUR	
Daniel EDOUN	
David ZBIERSKI	
Didier RICHARD	
Eva KIRCHNER	
Fabien GARCIA-NIETO	
Fanny TRIGALEZ	
Guy SAVOY	
Hélène DUCROCQ	
Jacky COQUETTE	
Jean-Pierre SAUVAGE	
Julienne SKORUPINSKI	
Laurent COUTTE	
LoUIS-Pascal LEBARGY	
Lydie CROHIEM	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Malory VACCARELLO	
Maryse SAUVAGE	
Muriel CORE	
Nicolas DUBAR	
Patrick CARBON	
Romuald SERRURIER	
Simon VASSEUR	
Sébastien LEPLUS	
Theo VAN ASSEL	
Valérie FLINOIS	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Publiee en Prefecture le 9/4/25 et publiee le 10/4/25

A Bauvin, le 7/4/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 10**Objet : Vote du budget 2025**

Après avoir présenté la note de présentation du budget 2025, et vu l'avis de la Commission Finances du 20 mars 2025, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessous :



		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	R002) 1 912 844,82	(D001) 214 276,30	(R001) 0,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	308 428,65	R1068) 403 162,54
2					117 540,41
4	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	1 912 844,82	520 702,95	520 702,95
	<i>Déficit / excédent</i>		1 912 844,82		
2	Propositions 2025 (Hors 020 - 022) (d)	4 787 190,00	4 833 266,00	3 609 562,00	1 650 641,18
0	<i>Déficit / excédent</i>		46 076,00	1 958 920,82	
2	Total 2024 + propositions 2025 (e = c + d)	4 787 190,00	6 746 110,82	4 130 264,95	2 171 344,13
4	<i>Déficit / excédent</i>		1 958 920,82	1 958 920,82	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	1 963 035,82	4 115,00	4 115,00	1 963 035,82
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	1 958 920,82			1 958 920,82
2					
5	Total du budget (h = e + f + g)	6 750 225,82	6 750 225,82	4 134 379,95	4 134 379,95
	<i>Déficit / excédent</i>				
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

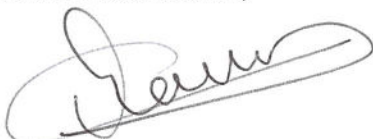
VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. CARBON Patrick (représenté par M. EDOUIN Daniel), Mme FLINOIS Valérie (représentée par Mme SAUVAGE Maryse), Mme HANON Christelle (représentée par M. RICHARD Didier), Mme SKORUPINSKI Juliette (représentée par Mme VERRIER Carole), Mme TRIGALEZ Fanny (représentée par Mme DUCROCQ Hélène)

Contre :

Abstention : M. ZBIERSKI David

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire



DELIBERATION **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 11

Objet : Dotations aux écoles 2025

L'article L.212-4 du code de l'éducation précise que la commune a la charge des écoles publiques et en assure notamment l'équipement et le fonctionnement. Ainsi, la commune alloue annuellement aux écoles maternelles et élémentaires des dotations destinées notamment à couvrir l'acquisition de fournitures, de matériel collectif d'enseignement, de manuels scolaires, à financer les frais de déplacement pour les sorties pédagogiques et à couvrir les dépenses de photocopies et de téléphone. Les dotations scolaires allouées aux écoles maternelles et élémentaires sont accordées en fonction du nombre d'élèves, de classes ou en fonction d'un forfait.

Il est proposé d'acter les montants des dotations versées aux écoles maternelles et élémentaires de la Commune comme suit :

	Dotation animation	Dotation fêtes de Noël	Dotation abonnements/livres pour la bibliothèque	Dotation fournitures scolaires/manuels scolaires/copies
Ecoles maternelles	12 €/élève	3.50 €/élève	2.50 €/élève	34 €/élève
Ecoles élémentaires	12 €/élève	3.50 €/élève		
RASED	Forfait de 140 €			

Le montant des dotations sera calculé selon les effectifs déclarés en septembre puis réévalué en janvier de l'année scolaire en cours. Aucun transfert de crédits ne peut avoir lieu entre les dotations excepté dans le cas suivant : une école déclare une baisse d'effectifs en janvier et a dépensé le montant alloué pour une dotation sur le premier trimestre. Le reliquat à financer sera donc soustrait sur une autre dotation au choix de la direction de l'école.

La date limite pour les commandes liées aux dotations « abonnements/livres » et « fournitures scolaire/manuels scolaires/copies » est fixée au 31 janvier de l'année scolaire en cours.

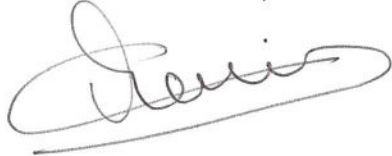
Les sommes seront versées aux prestataires auprès desquels l'école a passé commande via les services administratifs communaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Valider les montants des dotations comme repris ci-dessus pour l'année scolaire 2025/2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire



DELIBERATION **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 12

Objet : Participation au CCAS 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif chargé d'animer et coordonner l'action sociale municipale.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, qui précise les attributions de cet établissement public.

Afin de maintenir son activité et voter un budget en équilibre, le soutien de la commune de Bauvin se traduit par l'attribution d'une subvention.

Vu le montant prévisionnel nécessaire pour que le budget du CCAS soit voté en équilibre,

Considérant que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Considérant qu'il est nécessaire pour la Commune de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 343 835 € sur l'exercice 2025 afin que le CCAS puisse faire face à ses dépenses de fonctionnement, notamment les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les autres charges de gestion courantes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'échelonner ce montant
l'année 2025 :

- 50 % au cours du premier semestre,
- 50 % au cours du second semestre.

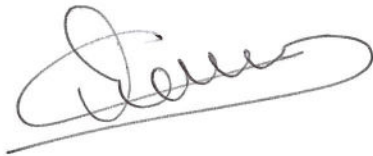
VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. CARBON Patrick (représenté par M. EDOUIN Daniel), Mme FLINOIS Valérie (représentée par Mme SAUVAGE Maryse), Mme HANON Christelle (représentée par M. RICHARD Didier), Mme SKORUPINSKI Juliette (représentée par Mme VERRIER Carole), Mme TRIGALEZ Fanny (représentée par Mme DUCROCQ Hélène)

Contre :

Abstention : M. ZBIERSKI David

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 13**Objet : Participation au SIVU de la Haute Deûle**

Le SIVU Îlot de la Haute Deûle a pour mission la gestion et l'entretien de l'Île aux Saules.

Afin de maintenir son activité et voter un budget en équilibre, les deux communes, Bauvin et Billy-Berclau, doivent participer financièrement à cet établissement.

Selon les statuts du syndicat, le montant de ces participations est réparti à hauteur de 50 % pour chacune des communes.

Ainsi, pour l'année 2025, le montant de la participation de la Commune de Bauvin s'élève à 2 400 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser la somme de 2 400 € au SIVU Îlot de la Haute Deûle

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN
Le Maire



Mairie de Bauvin

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407013-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 14

Objet : Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter le montant des subventions aux associations comme suit :

Association	Subvention versée en 2024	Proposition 2025
EDUCATION		
APE BAUVIN	743	903
APE DU COLLEGE	345	418
SOUS-TOTAL	1 088	1 321
SANTE/SOCIAL		
LA BELLE EPOQUE	518	808
CATM-OPEX BAUVIN-PROVIN	209	256
MEDAILLES DU TRAVAIL	785	1 054
GRUPE DES DONNEURS DE SANG	1 000	628
HANDODIESE	0	193

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		
ESPACE AMITIE	1240	1 468
SOUS-TOTAL	3 975	4 630

ANIMATIONS		
LE CLUB FEMININ	556	508
LES TOUDIPRETS	688	580
ASSOCIATION AUX TROIS RESIDENCES	328	304
MYSTERRE	260	298
QUATR'UN	100	292
SOUS-TOTAL	1 932	1 982

CULTURE		
ARTIST'SHOW	172	154
ECOLE DE DANSE	8729	9 428
FENETRE SUR ART	0	100
LES FILLES DU MERCREDI	1367	1 766
SO DANCE	2473	3 922
CERCLE VOCAL AMENO	592	580
LIBERTY'S DANCERS	254	394
MON HISTOIRE DE FAMILLE	0	0
SOUS-TOTAL	13 587	16 344

SPORTS		
AIRSOFT TEAM	0	0
LA BOULE BAUVINOISE	540	en attente
BASKET CLUB DE BAUVIN	4066	en attente
CAP FORME	956	940
LA CHASSE DE BAUVIN	180	236
CLUB DES SUPPORTERS FC BAUVIN	500	500
CYCLOTOURISME	252	252
FOOTBALL CLUB BAUVINOIS	13110	12 521
HAND BALL CLUB	3021	3 040
JUDO CLUB DE BAUVIN	2413	2 907
LES PIEDS VERTS DE BAUVIN	836	1 236
LA PLUME BAUVINOISE	0	284
TENNIS CLUB BAUVIN	1482	1 440
YOGA BIEN ETRE	824	700
PECHEURS DU RIEZ	740	724
SAMBO	En attente	0
SOUS-TOTAL	28 920	24 780

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ANNIVERSAIRES		
FOOTBALL CLUB BAUVINOIS		1 200
LES PIEDS VERTS DE BAUVIN		300
LA BELLE EPOQUE	750	0
SOUS-TOTAL	750	1 500

Compte tenu des spécificités de certaines associations, celles-ci sont exclues du barème et bénéficient d'un montant forfaitaire tel que défini ci-dessous :

DIVERS			
OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE	8500		8 500
AMICALE DU PERSONNEL	9000		10 000
HARMONIE OUVRIERE DE BAUVIN et ECOLE DE MUSIQUE	13 500		15 000
INSTITUT MALECOT	60		60
INSTITUT PASTEUR	30		30
CENTRE POLYVALENT DU NORD PAS-DE-CALAIS	200		200
RESTOS DU COEUR	420		450
ADMR	0		0
SOUS-TOTAL	31 710		34 240
TOTAL	81 962		84 797

Il est précisé que :

- L'association PICCOTI fait l'objet d'une convention et que la somme versée annuellement est de 14 223 €,
- Les sommes votées seront versées uniquement si le dossier de l'association est complet (bilan moral et financier, derniers relevés de comptes et RIB).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le versement des subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. COQUETTE Jacky, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David, Mme FLINOIS Valérie (représentée par Mme SAUVAGE Maryse), Mme SKORUPINSKI Juliette (représentée par Mme VERRIER Carole), Mme TRIGALEZ Fanny (représentée par Mme DUCROCQ Hélène)

Contre :

Abstention :

N'ont pas pris part au vote : Mme CORE Muriel, M. RICHARD Didier, M. CARBON Patrick (représenté par M. EDOUIN Daniel) Mme HANON Christelle.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



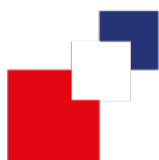
Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407014-DE



CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DU CDG 59

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS AU CDG 59

Entre les soussigné(e)s :

- La Commune ou l'établissement représenté(e) par son Maire / Président dûment habilité par la délibération n° en date du ____/____/____ à signer la présente convention, ci-après dénommé(e) « la collectivité » ;

et,

- Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, représenté par son Président, Monsieur Éric DURAND, dûment habilité par la délibération n° D2020-34 du 10 novembre 2020 à signer la présente convention, ci-après dénommé « le CDG 59 » ;

Vu le Code du travail,

Vu le code de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 6 quater A,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

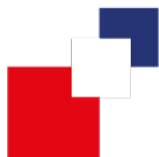
Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

Vu la délibération n° D2021-30A du 29 juin 2021 du Conseil d'administration du CDG 59 relative à l'adoption d'un dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes,



Vu la délibération n°D2021-52 du 18 octobre 2021 du conseil d'administration du CDG 59 relative aux conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes du CDG 59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

Vu la délibération n°D2021-66 du Conseil d'administration du Cdg 59 du 16 décembre 2021 modifiant les conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du CDG 59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

Vu la délibération n°D2024_37 du Conseil d'administration du CDG 59 en date du 14 octobre 2024 relative au renouvellement de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte de discrimination

Vu l'arrêté n°G2021-12-22 du Président du CDG 59 portant création d'un dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation au sein CDG 59,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du CDG 59 du 11 octobre 2024,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

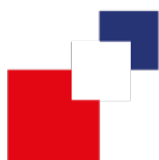
La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'établissement public confie au CDG 59 la mise en place du dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation.

ARTICLE 2 : LES AGISSEMENTS RELEVANT DU DISPOSITIF

Les agissements relevant du dispositif sont les suivants :

Actes de violence

Ensemble d'attitudes qui manifestent de l'hostilité ou de l'agressivité entre des individus, volontairement ou non, à l'encontre d'autrui sur sa personne ou sur des biens. Ils peuvent être verbaux (menaces, injures, diffamations, outrages...) ou physiques (coups, blessures...) qui entraînent, ou non, une incapacité temporaire de travail.



Atteintes à l'intégrité physique

Les atteintes à l'intégrité de la personne sont des infractions visant à réprimer toute attitude qui met en danger l'intégrité physique d'une personne. Lorsque l'agent n'a pas la volonté de tuer la victime mais de la blesser, il s'agit alors d'atteinte volontaire de l'intégrité physique.

Comportements sexistes

Ce sont des agissements liés au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Discrimination

Elle résulte de traitements inégaux et défavorables appliqués à certaines personnes en raison de certains traits réels ou supposés liés à leur origine, leur nom, sexe, apparence physique, religion, appartenance à un mouvement philosophique, syndical ou politique,...

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou agissements à connotation sexuelle, qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son égard une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel, le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Harcèlement moral

Ce sont des agissements répétés qui visent à une dégradation des conditions de travail et qui portent atteinte aux droits, à la dignité, à la santé physique ou mentale ou à l'avenir professionnel de l'agent.

Menace

La menace est un acte d'intimidation visant à susciter de la crainte chez la personne visée.

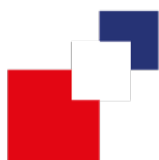
Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

ARTICLE 3 : LES SIGNALEMENTS

Les signalements des victimes ou témoins de tels actes seront effectués :

-  Soit par téléphone via un numéro vert dédié,
-  Soit par mail à signalement@cdg59.fr



ARTICLE 4 : LES AGENTS CONCERNÉS

Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est ouvert aux agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements définis à l'article 2, parmi :

- L'ensemble du personnel de la collectivité ou de l'établissement public (stagiaires, titulaires, contractuels, apprentis, les agents de droit privé...),
- Les élèves ou étudiants en stage,
- Les agents ayant quitté les services depuis moins de six mois.

ARTICLE 5 : LA PRESTATION SOCLE

La prestation socle comprend :

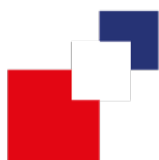
- Le recueil des signalements lors des permanences d'écoute,
- L'orientation du signalant vers les services, professionnels ou autorités compétentes par une commission restreinte,
- En cas d'accord du signalant, les mesures préconisées à la collectivité pour le traitement de la situation.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DES INSTANCES DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

Le CDG 59 met en place :

- Une permanence d'écoutes composée d'agents formés à l'écoute active,
- Une commission restreinte composée de la coordinatrice du dispositif, d'au moins deux écoutants et du médecin coordonnateur ou de son suppléant,
- Une cellule de signalement composée de 9 membres, 8 experts professionnels du CDG 59 et un membre de la F3SSCT :
 - De l'écoutant ayant pris le signalement,
 - De la coordinatrice du dispositif
 - D'un psychologue du travail
 - D'un médecin coordonnateur ou de son représentant
 - D'un infirmier
 - D'une assistante sociale
 - D'un conseiller juridique
 - D'un médiateur
 - Du secrétaire de la formation spécialisée placée auprès du CDG 59

La composition de la permanence d'écoute, de la commission restreinte et de la cellule de signalement pourra faire l'objet d'évolution ou de modification à l'initiative du CDG 59 sans donner lieu à une modification de la présente convention.



ARTICLE 7 : MISSIONS DE LA PERMANENCE D'ECOUTE, DE LA COMMISSION RESTREINTE ET DE LA CELLULE DE SIGNALEMENT

La permanence d'écoute a pour mission :

- De recueillir le signalement du la déclarant par tout moyen en garantissant son anonymat et celui de la collectivité ou de l'établissement public dont il relève,
- De transmettre l'information des droits du la déclarant, des procédures et des suites possibles,
- De produire un rapport anonymisé présentant la situation, garantissant l'anonymat du déclarant et de la collectivité ou de l'établissement public dont il relève en vue de sa transmission à la cellule de signalement,
- De proposer, suite à la réunion de la cellule de signalement, à la signalant un entretien dans les locaux du CDG 59. L'objectif de cet entretien est d'informer le signalant de ses droits, des procédures et des suites possibles, et de l'orienter vers les structures extérieures en capacité de lui proposer un accompagnement psychologique et juridique.

La commission restreinte a pour mission :

- D'étudier tous les signalements afin d'identifier si ces derniers entrent dans le cadre du dispositif de signalement :
 - Si le signalement n'entre pas dans le champ d'application du dispositif, la commission restreinte s'assure de son orientation vers la structure ou le professionnel compétent,
 - Si le signalement relève du dispositif de signalement, la commission restreinte a alors deux options : soit elle étudie et traite directement le signalement, soit elle renvoie l'étude et le traitement du signalement devant la cellule de signalement.

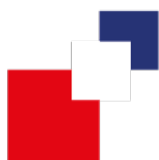
La cellule de signalement a pour mission :

- D'échanger, de caractériser la situation (en conservant l'anonymat du la signalant et de la collectivité ou de l'établissement public),
- D'identifier les structures extérieures compétentes pour les accompagner et les soutenir dans leur démarche,
- De préconiser la ou les mesures à mettre en place pour traiter la situation.

ARTICLE 8 : LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS

Le signalant devra donner son accord pour que les faits soient révélés à son employeur afin que celui-ci puisse prendre les mesures nécessaires au traitement des faits signalés.

Avec le consentement du signalant, le CDG 59 informe l'employeur du signalement par le biais d'un rapport reprenant le signalement, les faits, les éléments communiqués par le signalant ainsi que des préconisations pour le traitement de la situation.



Le CDG 59 conseille et accompagne l'autorité territoriale dans le traitement de la situation en mettant à sa disposition des prestations complémentaires répondant aux préconisations :

■ Le conseil en organisation

Le CDG 59 peut intervenir à la demande de la collectivité ou de l'établissement public aux tarifs fixés par délibération, sur tout ou partie de l'organisation des services, de l'aménagement du temps de travail, de mise en place de nouveaux outils de gestion des ressources humaines...

■ Les services de prévention de la Direction Santé Sécurité Qualité de Vie au Travail

Afin de faire bénéficier aux agents des collectivités et établissements publics affiliés à titre obligatoire, volontaire ou du socle commun d'un accompagnement psychologique et/ou social, la Direction Santé Sécurité Qualité de Vie au travail propose des actions spécifiques réalisées par le psychologue et l'assistante sociale du CDG 59 aux tarifs fixés par délibération.

■ L'enquête administrative

Afin de faire bénéficier aux collectivités du regard neutre d'un « tiers de confiance », le CDG 59 propose que l'enquête administrative soit menée par des intervenants du CDG 59 (un ACFI, un juriste statutaire) disposant des compétences nécessaires, selon un cadre et une méthodologie établis préalablement et garantissant leur indépendance, aux tarifs fixés par délibération.

■ La médiation professionnelle

Le CDG 59 propose, pour les collectivités et établissements publics de réaliser un service de médiation professionnelle permettant l'introduction d'un tiers médiateur, de préférence extérieur à la collectivité, aux tarifs fixés par délibération.

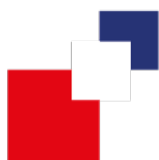
ARTICLE 9 : LES ENGAGEMENTS DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE

L'autorité territoriale de la collectivité ou de l'établissement public s'engage :

- À désigner un « référent signalement » dont elle garantira l'impartialité et la neutralité. Ce référent sera le relais entre la collectivité ou l'établissement public et le CDG 59 dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préconisées par le CDG 59 dans le traitement de la situation (conseil en organisation, enquête administrative...)

Dans le cadre de son obligation de mise en place de mesures de prévention des risques psychosociaux, l'employeur s'engage également :

- À proposer aux agents et aux élus de sa collectivité, les sensibilisations dispensées respectivement par le CNFPT et l'Association des Maires du Nord,



- À mettre en place des actions de prévention à destination des managers de sa collectivité ou de son établissement public.

ARTICLE 10 : RAPPEL DES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIERE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES AGENTS

L'employeur public :

- Est tenu de garantir la santé et la sécurité des agents en application d'un certain nombre de règles en matière de santé physique et mentale, définies pour partie dans le code du travail. Les fonctionnaires doivent pouvoir exercer leur activité dans des conditions de sécurité, sans altération de leur santé,
- Doit respecter les principes généraux de prévention de l'article L.4121 - 2 du code du travail et mettre en place des mesures comprenant des actions de prévention des risques psycho sociaux, d'information et de formation.
- Doit planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux [articles L. 1152-1](#) et [L. 1153-1](#), ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article [L. 1142-2-1](#) (alinéa 7 de l'article L.4121-2 du code du travail),
- Procède à une information des agents placés sous son autorité.

ARTICLE 11 : INFORMATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ OU DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Dans le cadre du dispositif de signalement mutualisé, chaque autorité compétente demeure chargée de procéder à une information des agents placés sous son autorité.

Les agents doivent être informés de l'existence du dispositif de signalement, ainsi que sur les procédures mises en place et les modalités d'accès.

Le CDG 59 met à disposition des collectivités ou établissements publics signataires de la convention un kit de communication à l'attention de leurs agents.

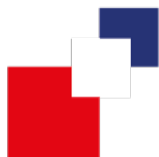
ARTICLE 12 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La prestation socle proposée par le CDG 59 conformément à l'article 5 de la présente convention est une mission facultative comprise dans la cotisation additionnelle.

Les prestations complémentaires décrites à l'article 8 de la présente convention, répondant aux préconisations adressées par le CDG 59 sont facturées, lorsque l'employeur aura demandé à bénéficier de la ou des prestations aux tarifs en vigueur.

Les tarifs des prestations complémentaires évoluent en fonction des décisions du Conseil d'administration.

Toute modification des tarifs décidée par le Conseil d'administration du CDG 59 fera l'objet d'une information à la collectivité ou l'établissement public.



ARTICLE 13 - DURÉE

La présente convention d'adhésion est conclue jusqu'au 31 décembre 2026. Elle prend effet à la signature des deux parties.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les membres du dispositif de signalement sont soumis aux obligations de confidentialité.

Le signalant devra donner son accord pour que les faits soient révélés à son employeur afin que celui-ci ou celle-ci puisse prendre les mesures de protection fonctionnelle, assurer le traitement des faits signalés.

ARTICLE 15 - MODIFICATION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par l'ensemble des parties.

En cas de modification de la présente convention, le CDG 59 notifie à la collectivité ou l'établissement public les changements à intervenir.

ARTICLE 16 - RÉSILIATION

Hormis la résiliation à échéance, la présente convention pourra être résiliée :

- Par la collectivité ou l'établissement public signataire pour tout motif,
- En cas de manquement à l'une des obligations de la convention par l'une des parties, et après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de 3 mois, l'autre partie peut mettre fin à la présente convention.

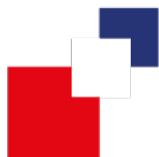
La résiliation est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet 3 mois à la date de réception du courrier recommandé.

En cas de résiliation, la collectivité ou l'établissement public informe, dans un délai d'un mois à compter de la décision de résiliation, les agents placés sous son autorité des conséquences de cette résiliation.

ARTICLE 17 - RÉGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables, le règlement des litiges survenant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Lille dans le respect des délais de recours en vigueur.



Le recours peut être formé par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

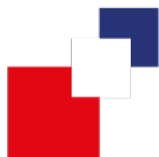
La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

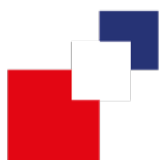
Ale ____/____/____

Pour la collectivité ou l'établissement
public
(Nom, prénoms, qualité, signature, cachet
de la collectivité ou l'établissement
public)

Éric DURAND

Le Président du CDG 59,
Maire de Mouvaux





CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DU CDG 59

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS AU CDG 59

Entre les soussigné(e)s :

- La Commune ou l'établissement représenté(e) par son Maire / Président dûment habilité par la délibération n° en date du ____/____/____ à signer la présente convention, ci-après dénommé(e) « la collectivité » ;

et,

- Le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, représenté par son Président, Monsieur Éric DURAND, dûment habilité par la délibération n° D2020-34 du 10 novembre 2020 à signer la présente convention, ci-après dénommé « le CDG 59 » ;

Vu le Code du travail,

Vu le code de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 6 quater A,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

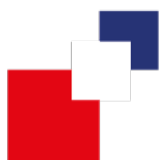
Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

Vu la délibération n° D2021-30A du 29 juin 2021 du Conseil d'administration du CDG 59 relative à l'adoption d'un dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes,



Vu la délibération n°D2021-52 du 18 octobre 2021 du conseil d'administration du CDG 59 relative aux conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes du CDG 59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

Vu la délibération n°D2021-66 du Conseil d'administration du Cdg 59 du 16 décembre 2021 modifiant les conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du CDG 59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

Vu la délibération n°D2024_37 du Conseil d'administration du CDG 59 en date du 14 octobre 2024 relative au renouvellement de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte de discrimination

Vu l'arrêté n°G2021-12-22 du Président du CDG 59 portant création d'un dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation au sein CDG 59,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du CDG 59 du 11 octobre 2024,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

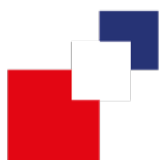
La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'établissement public confie au CDG 59 la mise en place du dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation.

ARTICLE 2 : LES AGISSEMENTS RELEVANT DU DISPOSITIF

Les agissements relevant du dispositif sont les suivants :

Actes de violence

Ensemble d'attitudes qui manifestent de l'hostilité ou de l'agressivité entre des individus, volontairement ou non, à l'encontre d'autrui sur sa personne ou sur des biens. Ils peuvent être verbaux (menaces, injures, diffamations, outrages...) ou physiques (coups, blessures...) qui entraînent, ou non, une incapacité temporaire de travail.



Atteintes à l'intégrité physique

Les atteintes à l'intégrité de la personne sont des infractions visant à réprimer toute attitude qui met en danger l'intégrité physique d'une personne. Lorsque l'agent n'a pas la volonté de tuer la victime mais de la blesser, il s'agit alors d'atteinte volontaire de l'intégrité physique.

Comportements sexistes

Ce sont des agissements liés au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Discrimination

Elle résulte de traitements inégaux et défavorables appliqués à certaines personnes en raison de certains traits réels ou supposés liés à leur origine, leur nom, sexe, apparence physique, religion, appartenance à un mouvement philosophique, syndical ou politique,...

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou agissements à connotation sexuelle, qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son égard une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel, le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Harcèlement moral

Ce sont des agissements répétés qui visent à une dégradation des conditions de travail et qui portent atteinte aux droits, à la dignité, à la santé physique ou mentale ou à l'avenir professionnel de l'agent.

Menace

La menace est un acte d'intimidation visant à susciter de la crainte chez la personne visée.

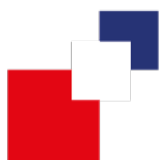
Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

ARTICLE 3 : LES SIGNALEMENTS

Les signalements des victimes ou témoins de tels actes seront effectués :

-  Soit par téléphone via un numéro vert dédié,
-  Soit par mail à signalement@cdg59.fr



ARTICLE 4 : LES AGENTS CONCERNÉS

Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est ouvert aux agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements définis à l'article 2, parmi :

- L'ensemble du personnel de la collectivité ou de l'établissement public (stagiaires, titulaires, contractuels, apprentis, les agents de droit privé...),
- Les élèves ou étudiants en stage,
- Les agents ayant quitté les services depuis moins de six mois.

ARTICLE 5 : LA PRESTATION SOCLE

La prestation socle comprend :

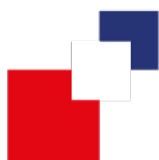
- Le recueil des signalements lors des permanences d'écoute,
- L'orientation du signalant vers les services, professionnels ou autorités compétentes par une commission restreinte,
- En cas d'accord du signalant, les mesures préconisées à la collectivité pour le traitement de la situation.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DES INSTANCES DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

Le CDG 59 met en place :

- Une permanence d'écouterants composés d'agents formés à l'écoute active,
- Une commission restreinte composée de la coordinatrice du dispositif, d'au moins deux écouterants et du médecin coordonnateur ou de son suppléant,
- Une cellule de signalement composée de 9 membres, 8 experts professionnels du CDG 59 et un membre de la F3SSCT :
 - De l'écouterant ayant pris le signalement,
 - De la coordinatrice du dispositif
 - D'un psychologue du travail
 - D'un médecin coordonnateur ou de son représentant
 - D'un infirmier
 - D'une assistante sociale
 - D'un conseiller juridique
 - D'un médiateur
 - Du secrétaire de la formation spécialisée placée auprès du CDG 59

La composition de la permanence d'écoute, de la commission restreinte et de la cellule de signalement pourra faire l'objet d'évolution ou de modification à l'initiative du CDG 59 sans donner lieu à une modification de la présente convention.



ARTICLE 7 : MISSIONS DE LA PERMANENCE D'ECOUTE, DE LA COMMISSION RESTREINTE ET DE LA CELLULE DE SIGNALEMENT

La permanence d'écoute a pour mission :

- De recueillir le signalement du la déclarant par tout moyen en garantissant son anonymat et celui de la collectivité ou de l'établissement public dont il relève,
- De transmettre l'information des droits du la déclarant, des procédures et des suites possibles,
- De produire un rapport anonymisé présentant la situation, garantissant l'anonymat du déclarant et de la collectivité ou de l'établissement public dont il relève en vue de sa transmission à la cellule de signalement,
- De proposer, suite à la réunion de la cellule de signalement, à la signalant un entretien dans les locaux du CDG 59. L'objectif de cet entretien est d'informer le signalant de ses droits, des procédures et des suites possibles, et de l'orienter vers les structures extérieures en capacité de lui proposer un accompagnement psychologique et juridique.

La commission restreinte a pour mission :

- D'étudier tous les signalements afin d'identifier si ces derniers entrent dans le cadre du dispositif de signalement :
 - Si le signalement n'entre pas dans le champ d'application du dispositif, la commission restreinte s'assure de son orientation vers la structure ou le professionnel compétent,
 - Si le signalement relève du dispositif de signalement, la commission restreinte a alors deux options : soit elle étudie et traite directement le signalement, soit elle renvoie l'étude et le traitement du signalement devant la cellule de signalement.

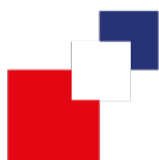
La cellule de signalement a pour mission :

- D'échanger, de caractériser la situation (en conservant l'anonymat du la signalant et de la collectivité ou de l'établissement public),
- D'identifier les structures extérieures compétentes pour les accompagner et les soutenir dans leur démarche,
- De préconiser la ou les mesures à mettre en place pour traiter la situation.

ARTICLE 8 : LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS

Le signalant devra donner son accord pour que les faits soient révélés à son employeur afin que celui-ci puisse prendre les mesures nécessaires au traitement des faits signalés.

Avec le consentement du signalant, le CDG 59 informe l'employeur du signalement par le biais d'un rapport reprenant le signalement, les faits, les éléments communiqués par le signalant ainsi que des préconisations pour le traitement de la situation.



Le CDG 59 conseille et accompagne l'autorité territoriale dans le traitement de la situation en mettant à sa disposition des prestations complémentaires répondant aux préconisations :

■ Le conseil en organisation

Le CDG 59 peut intervenir à la demande de la collectivité ou de l'établissement public aux tarifs fixés par délibération, sur tout ou partie de l'organisation des services, de l'aménagement du temps de travail, de mise en place de nouveaux outils de gestion des ressources humaines...

■ Les services de prévention de la Direction Santé Sécurité Qualité de Vie au Travail

Afin de faire bénéficier aux agents des collectivités et établissements publics affiliés à titre obligatoire, volontaire ou du socle commun d'un accompagnement psychologique et/ou social, la Direction Santé Sécurité Qualité de Vie au travail propose des actions spécifiques réalisées par le psychologue et l'assistante sociale du CDG 59 aux tarifs fixés par délibération.

■ L'enquête administrative

Afin de faire bénéficier aux collectivités du regard neutre d'un « tiers de confiance », le CDG 59 propose que l'enquête administrative soit menée par des intervenants du CDG 59 (un ACFI, un juriste statutaire) disposant des compétences nécessaires, selon un cadre et une méthodologie établis préalablement et garantissant leur indépendance, aux tarifs fixés par délibération.

■ La médiation professionnelle

Le CDG 59 propose, pour les collectivités et établissements publics de réaliser un service de médiation professionnelle permettant l'introduction d'un tiers médiateur, de préférence extérieur à la collectivité, aux tarifs fixés par délibération.

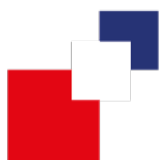
ARTICLE 9 : LES ENGAGEMENTS DE L'AUTORITÉ TERRITORIALE

L'autorité territoriale de la collectivité ou de l'établissement public s'engage :

- À désigner un « référent signalement » dont elle garantira l'impartialité et la neutralité. Ce référent sera le relais entre la collectivité ou l'établissement public et le CDG 59 dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préconisées par le CDG 59 dans le traitement de la situation (conseil en organisation, enquête administrative...)

Dans le cadre de son obligation de mise en place de mesures de prévention des risques psychosociaux, l'employeur s'engage également :

- À proposer aux agents et aux élus de sa collectivité, les sensibilisations dispensées respectivement par le CNFPT et l'Association des Maires du Nord,



- À mettre en place des actions de prévention à destination des managers de sa collectivité ou de son établissement public.

ARTICLE 10 : RAPPEL DES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR EN MATIERE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES AGENTS

L'employeur public :

- Est tenu de garantir la santé et la sécurité des agents en application d'un certain nombre de règles en matière de santé physique et mentale, définies pour partie dans le code du travail. Les fonctionnaires doivent pouvoir exercer leur activité dans des conditions de sécurité, sans altération de leur santé,
- Doit respecter les principes généraux de prévention de l'article L.4121 - 2 du code du travail et mettre en place des mesures comprenant des actions de prévention des risques psycho sociaux, d'information et de formation.
- Doit planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux [articles L. 1152-1 et L. 1153-1](#), ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article [L. 1142-2-1](#) (alinéa 7 de l'article L.4121-2 du code du travail),
- Procède à une information des agents placés sous son autorité.

ARTICLE 11 : INFORMATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ OU DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Dans le cadre du dispositif de signalement mutualisé, chaque autorité compétente demeure chargée de procéder à une information des agents placés sous son autorité.

Les agents doivent être informés de l'existence du dispositif de signalement, ainsi que sur les procédures mises en place et les modalités d'accès.

Le CDG 59 met à disposition des collectivités ou établissements publics signataires de la convention un kit de communication à l'attention de leurs agents.

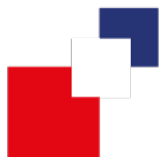
ARTICLE 12 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La prestation socle proposée par le CDG 59 conformément à l'article 5 de la présente convention est une mission facultative comprise dans la cotisation additionnelle.

Les prestations complémentaires décrites à l'article 8 de la présente convention, répondant aux préconisations adressées par le CDG 59 sont facturées, lorsque l'employeur aura demandé à bénéficier de la ou des prestations aux tarifs en vigueur.

Les tarifs des prestations complémentaires évoluent en fonction des décisions du Conseil d'administration.

Toute modification des tarifs décidée par le Conseil d'administration du CDG 59 fera l'objet d'une information à la collectivité ou l'établissement public.



ARTICLE 13 - DURÉE

La présente convention d'adhésion est conclue jusqu'au 31 décembre 2026. Elle prend effet à la signature des deux parties.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les membres du dispositif de signalement sont soumis aux obligations de confidentialité.

Le signalant devra donner son accord pour que les faits soient révélés à son employeur afin que celui-ci ou celle-ci puisse prendre les mesures de protection fonctionnelle, assurer le traitement des faits signalés.

ARTICLE 15 - MODIFICATION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par l'ensemble des parties.

En cas de modification de la présente convention, le CDG 59 notifie à la collectivité ou l'établissement public les changements à intervenir.

ARTICLE 16 - RÉSILIATION

Hormis la résiliation à échéance, la présente convention pourra être résiliée :

- Par la collectivité ou l'établissement public signataire pour tout motif,
- En cas de manquement à l'une des obligations de la convention par l'une des parties, et après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de 3 mois, l'autre partie peut mettre fin à la présente convention.

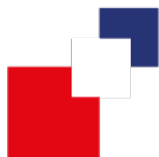
La résiliation est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet 3 mois à la date de réception du courrier recommandé.

En cas de résiliation, la collectivité ou l'établissement public informe, dans un délai d'un mois à compter de la décision de résiliation, les agents placés sous son autorité des conséquences de cette résiliation.

ARTICLE 17 - RÉGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables, le règlement des litiges survenant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Lille dans le respect des délais de recours en vigueur.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250407-2025D0407015-DE



Le recours peut être formé par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Ale ____/____/____

Pour la collectivité ou l'établissement
public
(Nom, prénoms, qualité, signature, cachet
de la collectivité ou l'établissement
public)

Éric DURAND

Le Président du CDG 59,
Maire de Mouvaux

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 15**Objet : Dispositif de signalement avec le CDG 59**

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L135-6,

Vu le Code du travail,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 6 quater A,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,

Vu la délibération n° D2021-30A du 29 juin 2021 du Conseil d'administration du Cdg59 relative à l'adoption d'un dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes proposé au sein du Cdg59,

Vu la délibération n° D2021-52 du 18 octobre 2021 du Conseil d'administration du Cdg59 relative aux conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes du Cdg59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

Vu la délibération n° D2021-66 du Conseil d'administration du Cdg59 du 16 décembre 2021 modifiant les conventions d'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation du Cdg59 pour les collectivités et établissements publics affiliés, adhérents au socle commun ou non affiliés,

Vu la délibération n° D2024_37 du Conseil d'administration du CDG 59 en date du 14 octobre 2024 relative au renouvellement de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte de discrimination,

Vu l'arrêté n° G2021-12-22 du Président du CDG 59 portant création d'un dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation au sein CDG 59,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du CDG 59 du 11 octobre 2024,

Considérant que toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au CDG 59, a l'obligation de mettre en place, au 1^{er} mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que les centres de gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,

Considérant qu'afin de permettre aux collectivités et établissements publics concernés de remplir cette nouvelle obligation, le CDG 59 propose de mettre en place un dispositif de signalement auquel ils pourront adhérer par convention,

Considérant que le dispositif mis en place par le CDG 59 a été présenté aux membres de la F3SCT lors de la séance du 15 juin 2021 puis du 11 octobre 2024 pour son renouvellement et qu'il conviendra à chaque collectivité disposant de son propre CST d'en faire de même,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 18 mars 2025,

- mettre en place des actions de prévention à destination des ~~managers et manageuses de sa~~ collectivité ou de son établissement public

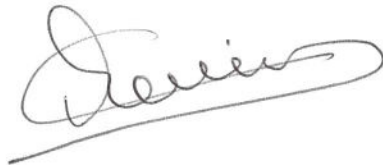
La présente convention d'adhésion est conclue jusqu'au 31 décembre 2026. Elle prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- confier au CDG 59 le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983
- d'approuver la convention d'adhésion au dispositif proposé par le CDG 59 ci-jointe et en autorise la signature par le Maire
- d'adhérer aux prestations complémentaires proposées par le CDG 59 : le conseil en organisation, la médiation professionnelle, la réalisation d'une enquête administrative,
- d'autoriser la signature des conventions relatives aux prestations complémentaires et leurs éventuels avenants

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire



Monsieur le Maire expose aux membres que la Commune a déjà mis en place ce dispositif via une convention antérieure avec le CDG59 mais que celle-ci a pris fin au 31 décembre 2024,

Monsieur le Maire expose aux membres :

Le dispositif interne de signalement du CDG 59 prévoit conformément au décret du 13 mars 2020 susvisé une prestation socle comprenant :

- le recueil par une cellule d'écoute des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes du CDG 59
- une double procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements par une cellule de signalement :
 - vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
 - vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection appropriée et pour assurer le traitement des faits signalés

S'agissant d'une mission facultative, la prestation socle proposée par le CDG 59 est comprise dans la cotisation additionnelle,

Au-delà de ce que prévoit le décret du 13 mars 2020 concernant le recueil et l'orientation du signalant, le dispositif interne de signalement du Cdg59 envisage, avec le consentement formel du signalant, un accompagnement des employeurs publics dans le traitement des situations par le biais de prestations complémentaires facturées aux tarifs en vigueur :

Le conseil en organisation	186 euros la journée/93 euros la demi - journée
Les services de prévention du Cdg59	280 euros la journée/140 euros la demi - journée
La réalisation d'une enquête administrative	750 euros la journée/375 euros la demi - journée
La médiation professionnelle	280 euros la journée/140 euros la demi - journée

L'autorité territoriale, au-delà de ses obligations légales en matière de protection de la santé physique et mentale des agents :

- est tenue d'informer les agents placés sous son autorité de l'existence du dispositif de signalement ainsi que sur les procédures mises en place et les modalités d'accès,
- s'engage à
 - désigner un « référent signalement »
 - proposer aux agents et aux élus de sa collectivité, les sensibilisations dispensées respectivement par le CNFPT et l'Association des Maires du Nord

DELIBERATION **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
25/03/2025

Date d'affichage
25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 16

Objet : Délibération cadre RIFSEEP

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 26 septembre 2018 instaurant le RIFSEEP,

Vu la délibération cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du 19 septembre 2023,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- D'une part obligatoire, l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- Et d'une part facultative, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois existants sur la Commune de Bauvin,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES

Les bénéficiaires

Le RIFSEEP est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail),
- Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels dans les mêmes conditions.

Modalités d'attribution individuelle

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie **d'arrêté individuel**, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

Règles de cumuls

Le RIFSEEP n'est pas cumulable avec certaines primes définies dans l'arrêté du 27 août 2015 pris en application du décret du 20 mai 2014 telles que l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), la prime de service et de rendement (PSR), l'indemnité spécifique de service (ISS), etc...

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, **une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)** ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions définis selon les critères suivants :

- **Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;**
- **Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;**
- **Sujétions particulières et degré d'exposition de certains types de postes au regard de son environnement extérieur ou de proximité.**

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent.

L'état prévoit des plafonds qui ne peuvent être dépassés par les collectivités territoriales ou EPCI.

Il est à noter qu'il n'y a pas de montants planchers pour la Fonction Publique Territoriale au regard du principe de libre administration qui implique que les collectivités peuvent appliquer un montant de 0 €.

Conditions de versement

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

Conditions de réexamen

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec modification de l'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions) ;
- A minima, tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent. Cette disposition est également être applicable aux emplois fonctionnels à l'issue de la première période de détachement ;
- En cas de changement de cadre d'emploi.

Modulation de l'IFSE du fait des absences

Vu l'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 modifiant la rémunération du fonctionnaire placé en congé de maladie ordinaire, telle que prévue à l'article L.822-3 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'en application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat (qui prévoit que le régime indemnitaire suit le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire – cf. article 1er du décret n°2010-997 du 26 août 2010), il n'est pas possible de prévoir un régime plus favorable,

Considérant qu'une délibération ne peut donc prévoir un maintien du régime indemnitaire à 100% pendant les 3 premiers mois du congé de maladie ordinaire,

En application de l'article L.243-2 du code des relations entre le public et l'administration, les collectivités sont tenues d'abroger expressément un acte réglementaire devenu illégal suite à des circonstances de droit postérieures, en l'espèce, la diminution du traitement des fonctionnaires de 100% à 90% à compter du 1er mars 2025,

Il est prévu :

- En cas de congé de maladie ordinaire, citis : l'I.F.S.E. sera versée à 90 % pendant les trois premiers mois puis à demi-traitement à partir du 91^{ème} jour sur une année glissante,
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, l'I.F.S.E. est maintenue.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.
Toutefois, lorsqu'un congé de maladie ordinaire est requalifié en congé de ce type, les montants versés demeurent acquis à l'agent.

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DU COMPLÉMENT INDIVIDUEL ANNUEL (CIA)

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir.

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale, notamment suite à l'entretien professionnel annuel, et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent. Le versement du CIA est donc facultatif et est à distinguer de sa mise en place par le Conseil Municipal qui est obligatoire.

Conditions de versement

Si l'autorité territoriale décide de verser le CIA, il sera versé en une ou deux fois.

Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.

Prise en compte de l'engagement professionnel des agents et de la manière de servir

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement : formations, actualisation des connaissances, démarche d'accroissement des compétences...
 - Les qualités relationnelles : la capacité à travailler en équipe, la contribution au collectif de travail, les relations avec les partenaires externes et internes, ...
 - La connaissance de son domaine d'intervention : savoirs, savoir-faire, savoir-être...
 - Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
 - La réalisation des objectifs fixés, l'implication dans les projets du service.
- Le CIA sera également proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP

Bénéficieront du RIFSEEP, les cadres d'emploi et emplois énumérés ci-après avec les plafonds annuels indiqués ci-dessous :

CADRES D'EMPLOI	NATURE DES FONCTIONS	GROUPE DE FONCTIONS	ANNUEL DE L'IFSE EN € (PLAFONDS)	ANNUEL DU CIA EN € (PLAFONDS)
CATEGORIE A				
ATTACHES	DIRECTION GENERALE DES SERVICES	1	36 210,00 €	2 500,00 €
	RESPONSABLE DU PÔLE ADMINISTRATIF/SECRETARIAT DU MAIRE, RESPONSABLE FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – MARCHES PUBLICS	2	32 130,00 €	2 350,00 €
CATEGORIE B				
REDACTEURS	CHARGE DE COMMUNICATION	2	16 015,00 €	2 000,00 €
CATEGORIE C				
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	AGENT D'ACCUEIL, ETAT CIVIL, SECRETARIAT, REGIES PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE, GESTION DE SALLES, URBANISME, ASSISTANT(E) COMPTABILITE, RESSOURCES HUMAINES	1	11 340,00 €	1 260,00 €
ADJOINTS TECHNIQUES	RESPONSABLE ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES	1	11 340,00 €	1 260,00 €
	AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES, D'ENTRETIEN - RESTAURATION	2	10 800,00 €	1 200,00 €
ADJOINTS D'ANIMATION	RESPONSABLE DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE	1	11 340,00 €	1 260,00 €
	AGENTS D'ANIMATION PERI ET EXTRASCOLAIRES	2	10 800,00 €	1 200,00 €
AGENTS DE MAITRISE	RESPONSABLE DES ATSEM ET DU PERSONNEL D'ENTRETIEN, COMMUNICATION, RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE, RESPONSABLE DES ESPACES VERTS,	1	11 340,00 €	1 260,00 €
	AGENT DU SERVICE ENTRETIEN/RESTAURATION	2	10 800,00 €	1 200,00 €
ATSEM	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES AYANT DES RESPONSABILITES PARTICULIERES	1	11 340,00 €	1 260,00 €
ADJOINTS DU PATRIMOINE	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	1	10 800,00 €	1 260,00 €

Cette délibération prend effet dès son caractère exécutoire et abroge les délibérations antérieures.
2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser le RIFSEEP dans les conditions précitées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407016-DE

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 17**Objet : Création d'emploi saisonnier**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L332.23 al. 1,

Considérant la nécessité de renforcer temporairement les effectifs du service technique pour mise à jour des dossiers administratifs,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article précité,

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures pour une durée de 6 mois maximum entre le 1er mai 2025 et le 31 décembre 2025,

Le recrutement pourra s'effectuer sur deux contrats de trois mois.

La rémunération sera calculée sur le premier grade du cadre d'emplois des adjoints administratif, l'échelon sera déterminé au regard des expériences passées de la personne recrutée.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil M

- Créer le poste précité,
- L'autoriser à recruter sur ce poste,
- L'autoriser à signer le(s) contrat(s) afférent(s).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
25/03/2025

Date d'affichage
25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././.

et publication du :

./././.

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procurations(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 19

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les dispositions statutaires à la fonction publique territoriale permettent à l'autorité territoriale de procéder à des stagiairisations, titularisations, avancements de grade et mutations et promotions internes, dans les conditions fixées par chaque statut particulier.

A ce jour, le tableau des effectifs s'établit comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS

Emplois	Postes créés	Postes pourvus	Temps complet	Temps non complet
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services	1	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	2	1	1	0
Rédacteur principal de	1	0	0	0

1ère classe				
Rédacteur principal de 2ème classe	1	0	0	0
Rédacteur	1	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	4	4	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	0	0
Adjoint administratif	2	1	0	1
S/TOTAL	11	7	6	1
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	1	1	1	0
Agent de maîtrise	4	2	2	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	6	5	4	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	7	6	5	1
Adjoint technique	12	12	8	4
S/TOTAL	31	27	21	6
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM principal de 1ère classe	2	2	1	1
ATSEM principal de 2ème classe	2	1	0	1
S/TOTAL	4	3	1	2
FILIERE POLICE				
Chef de service de police municipale	1	1	1	0
Chef de police municipale	1	0	0	0
Gardien- Brigadier de police	2	2	2	0
S/TOTAL	4	3	3	0
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	1	1	1	0
Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	3	3	3	0
Adjoint d'animation	7	7	1	6
S/TOTAL	11	11	5	6
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine	1	1	1	0
S/TOTAL	1	1	1	0
TOTAL	63	53	38	15

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 18 mars 2025, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (35/35èmes).

Il est précisé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Un contrat peut alors être conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- L'autoriser à modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- L'autoriser à recruter sur les postes figurant au tableau des effectifs selon les modalités de l'article L.332.-14 du Code Général de la Fonction Publique précité si besoin.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

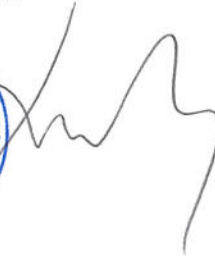
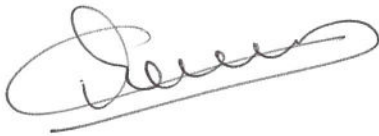
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407019-DE

DELIBERATION **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation
25/03/2025

Date d'affichage
25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 18

Objet : Recrutement chantiers d'été 2025

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de ceux-ci.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Sur la base de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique, la Commune peut recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant l'intérêt que représente l'action « Chantiers d'été », tant pour la jeunesse que pour le service rendu à la population,

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs des services municipaux en période estivale,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer vingt-deux emplois à compter du 16 juin 2025 jusqu'au 22 août 2025 sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet. Ces emplois ont vocation à être pourvus pour une durée de cinq jours durant la période

précitée pendant laquelle les agents assureront les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques et espaces verts.

La condition de recrutement est que l'année 2025 doit être l'année de leurs 17 ans.

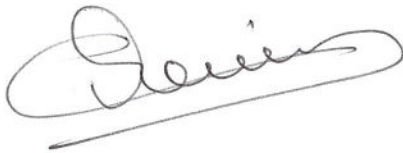
Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade de recrutement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Créer les vingt-deux postes précités,
- L'autoriser à recruter ces vingt-deux agents contractuels,
- L'autoriser à signer les contrats afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procuration(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 20**Objet : Tarif repas agent extérieur**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la Commune a mis en place des sessions de formation en intra pour les agents du service jeunesse.

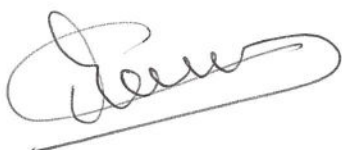
Ces sessions sont organisées avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et les communes de Provin et Billy-Berclau.

Dans ce cadre, il est proposé de mettre en place un tarif de 5.12 € par repas pour permettre aux agents de ces deux communes voisines de prendre leur repas au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver la mise en place de ce tarif

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire,



Mairie de Bauvin

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250407-2025D0407020-DE

.....



CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La commune de BAUVIN représentée par son maire Louis-Pascal LEBARGY et le collectif **Greffes+** représenté par Madame Monique PARSY, adhérente de l'association FRANCE REIN Nord Pas-de-Calais conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen la plus efficace pour que tous les donneurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de BAUVIN se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes+ en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville partenaire du don d'organes », et en les tenant toujours visibles.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donneurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches

- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe

Le Collectif G+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Le Maire
Louis-Pascal LEBARGY

Pour Le Collectif Greffes+
Monique PARSY
Adhérente France Rein Nord-Pas-de-Calais

DELIBERATION **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 15

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation

25/03/2025

Date d'affichage

25/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/04/2025

et publication du :

10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEBARGY Louis-Pascal.

Etaient présents :

M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme KIRCHNER Eva, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. MASTAIN Bernard, M. RICHARD Didier, M. SAUVAGE Jean-Pierre, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme VERRIER Carole, M. ZBIERSKI David

Procurations(s) :

Mme TRIGALEZ Fanny donne pouvoir à Mme DUCROCQ Hélène, M. CARBON Patrick donne pouvoir à M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie donne pouvoir à Mme SAUVAGE Maryse, Mme HANON Christelle donne pouvoir à M. RICHARD Didier, Mme SKORUPINSKI Juliette donne pouvoir à Mme VERRIER Carole

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, M. SERRURIER Romuald, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. CARBON Patrick, Mme FLINOIS Valérie, Mme HANON Christelle, M. LEPLUS Sébastien, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 21

Objet : Signature de la convention VADO

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sensibilisé au manque de don d'organes par Madame Monique PARSY, Adhérente de l'association France-Rein Nord Pas de Calais.

En effet, le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant.

Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

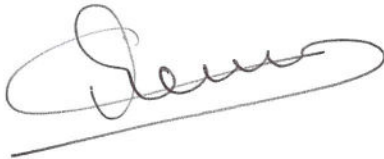
Monsieur le Maire souhaite donc que Bauvin devienne « ville ambassadrice du don

d'organes avec le soutien du Collectif G+

Pour ce faire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de cette action et de l'autoriser à signer la convention ci-annexée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAUVIN
Le Maire,

